



**Rapport de gestion
du Conseil d'administration**

exercice 2009

SOMMAIRE

1. Faits marquants.....	P. 3
2. L'activité	P. 7
3. Comptes consolidés.....	P. 14
4. Comptes sociaux de CNP Assurances.....	P. 19
5. Perspectives de développement	P. 21
6. Le contrôle interne.	P. 22
7. Informations sociales et environnementale.....	P. 35
8. Le gouvernement d'entreprise	P. 43
9. Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration	P. 48
10. Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	P. 49
11. Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution	P. 50
12. Organes d'administration et de direction	P. 54

1 FAITS MARQUANTS

1.1 Premier semestre

- Obtention du label Diversité

CNP Assurances s'est vu attribuer le 12 janvier 2009 le label Diversité par une commission, présidée par les pouvoirs publics, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Ce label est ouvert aux entreprises et structures soucieuses de souscrire un engagement fort pour garantir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations dans le cadre professionnel et qui, à ce titre, contribuent à promouvoir la diversité.

- Fusion Banques Populaires / Caisses d'Epargne : maintien en l'état des liens avec CNP Assurances

La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a informé, le 24 février 2009, CNP Assurances que la CNCE a décidé d'apporter sa participation au nouvel organe central fusionné des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Le représentant de la CNCE a déclaré que les deux groupes bancaires ont pour volonté commune de conserver le caractère pérenne de cette participation qu'ils considèrent comme stratégique, et qu'elle n'a donc pas vocation à être cédée. Il a également indiqué que l'apport de cette participation au nouvel organe central ne modifiera en aucune manière les relations contractuelles des Caisses d'Epargne avec CNP Assurances, ni l'équilibre actionnarial de la société.

- Changement de l'actionnariat de CNP Unicredit Life

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100% par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération le 31 mars 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances dispose d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

- Formation avec Barclays d'un partenariat de long terme dans la bancassurance vie en Europe du Sud

CNP Assurances et Barclays Bank PLC (Barclays) ont conclu le 25 juin 2009 un accord d'une durée de 25 ans visant à développer leurs activités d'assurance vie, via le réseau Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP de 50 % dans la filiale assurance vie de Barclays – Barclays Vida y Pensiones (BVP) – qui opère en Espagne et au Portugal. Les deux partenaires lanceront en outre une nouvelle activité d'assurance en Italie qui renforcera celle déjà existante. CNP prendra le contrôle opérationnel de l'ensemble des structures.
- un accord exclusif portant sur la distribution d'une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite (épargne, retraite et risque-prévoyance) via les réseaux de vente de Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Barclays et CNP ont pour ambition commune de développer une solide activité d'assurance vie en Espagne, au Portugal et en Italie, en capitalisant à la fois sur l'expérience et le développement rapide de Barclays dans ces pays, et sur le potentiel de croissance des marchés de l'assurance en Europe du Sud.

Aux termes de cet accord, Barclays a reçu de CNP un montant initial de 140 millions d'euros comptant, à la clôture de l'opération. Ce montant est sujet à ajustement en fonction de l'actif net de BVP tel que calculé à la clôture. Un mécanisme de paiements complémentaires sur 12 ans pouvant aboutir à un montant significatif a également été conclu. Ces paiements seront liés à l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi qu'au développement du réseau d'agences Barclays. Ce mécanisme préserve une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires.

Financée sur ressources propres, l'opération n'aura pas d'impact significatif sur la solvabilité de CNP Assurances. La transaction est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Au 31/12/2009, en millions d'euros	Espagne	Portugal	Italie	Total
Chiffre d'affaires brut normes françaises	72	207	-	279
Provisions techniques	871	531	-	1 402
Agences	585	256	200	1 041

1.2. Deuxième semestre

- Convention pluriannuelle de partenariat entre MFP Services et CNP Assurances

Le 2 juillet 2009, CNP Assurances et MFP Services, à travers ses deux filiales MFPrévoyance SA et MFPrima, ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2013 leur convention de partenariat. Elles ont, dans le même temps, renouvelé, sur la même période, leur convention de gestion financière.

Ce renouvellement consolide le partenariat original bâti depuis 1947 entre CNP Assurances, les mutuelles de la Fonction Publique et leur fédération, concernant notamment les dispositifs régissant leurs activités de prévoyance et d'assurance de prêts.

Ce nouvel accord de partenariat d'une durée de 5 ans, a un double objectif :

- développer une offre de produits et de services compétitifs dans le domaine de la prévoyance, permettant aux mutuelles de répondre aux nouveaux besoins de leurs adhérents, dans le respect de l'éthique et des valeurs mutualistes ;
- assurer une pérennité suffisante sur le devenir de leurs actions conjointes.

CNP Assurances et la filiale d'assurance de MFP Services, MFPrévoyance SA, conviennent notamment de développer ensemble, au profit des mutuelles de la Fonction Publique qui le souhaitent, une gamme de garanties de prévoyance répondant aux évolutions des besoins des mutualistes.

Cette gamme intégrera les contrats existants et de nouveaux contrats à concevoir dans le cadre des référencements (appels d'offres publics) engagés par les différentes administrations, soit pour se substituer à ceux existants antérieurement, soit pour compléter la gamme des contrats proposés à ce jour.

- Nouvelle notation par Standard and Poor's : AA- Perspective stable

L'agence d'évaluation financière Standard and Poor's a annoncé le 29 septembre que la notation de CNP Assurances était dorénavant AA- Perspective stable, contre AA Perspective négative précédemment.

Ce mouvement suit logiquement le passage en perspective négative de l'an dernier. Il fait suite à la réduction du montant des plus-values latentes de CNP Assurances liée à la crise financière. Ces éléments ont influencé les conclusions de l'analyse économique de Standard and Poor's.

Dans son communiqué Standard and Poor's considère que CNP Assurances devrait conserver une position très solide sur le marché de l'assurance vie en France et qu'elle reste bien positionnée pour capitaliser sur les opportunités de croissance du marché français.

- Cession des filiales portugaises Global et Global Vida

Le 12 novembre 2009, CNP Assurances a signé un accord avec Rentipar Seguros SGPS en vue de la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, S.A. et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, S.A. (Global Seguros), pour un montant total de 117 millions d'euros, valorisant ainsi les deux sociétés à 140 millions d'euros pour 100 % du capital. Rentipar Seguros SGPS est une société contrôlée par Mr. Horácio da Silva Roque, fondateur et actionnaire majoritaire du Groupe Banif qui détient notamment la compagnie d'assurance portugaise Açoreana Seguros.

La clôture de la transaction devrait intervenir au cours du premier trimestre 2010 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Le prix est sujet à un ajustement en fonction de l'évolution de l'actif net. L'opération renforcera d'environ 0,7 % le ratio de couverture de la marge de solvabilité du groupe CNP.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

- Exercice de l'option de vente de CNP Assurances sur sa participation dans Natixis Global Asset Management (NGAM)

CNP Assurances a exercé le 17 décembre 2009 l'option de vente (« put ») sur sa participation de 11,34% dans NGAM, telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007 entre CNP Assurances et la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Cette décision, de caractère purement patrimoniale, ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance vie collectés par le réseau des Caisses d'Épargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

- Evènements post clôture

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du groupe depuis la fin de l'exercice.

2 L'ACTIVITÉ

2.1 L'environnement économique et financier

Les PIB des principaux pays développés ont enregistré en 2009 des replis inédits depuis la seconde guerre mondiale, s'étalant entre -2,3% pour la France et -5,4% pour le Japon (-2,5% pour les Etats-Unis, -4,7% pour la Grande Bretagne et -4,8% pour l'Allemagne). Les pays émergents ont aussi subi les effets de la crise mais à des degrés divers : ralentissement de la croissance pour la Chine ou stagnation pour la Corée ou le Brésil.

Le paroxysme de la crise a été atteint au premier trimestre 2009. Après s'être stabilisée au deuxième trimestre, l'activité des économies avancées a rebondi à partir du troisième trimestre, à l'exception notable de l'Espagne et de la Grande Bretagne. Cependant ce redressement s'est fait au prix de déficits substantiels.

Pour compenser la baisse de la demande privée, les gouvernements ont en effet très largement sollicité leurs finances publiques. Les déficits budgétaires des principaux pays atteignent ainsi des niveaux compris entre 5% et 13% du PIB.

La plupart des gouvernements des économies avancées ont mis en œuvre des plans de relance destinés à soutenir l'activité, parfois décidés en 2008. La plupart des mesures de soutien à la demande des ménages visent à augmenter leur pouvoir d'achat en agissant soit sur les prix à la consommation (« primes à la casse », baisse de la TVA), soit sur leurs revenus (baisses d'impôts ou de cotisations sociales, augmentation des prestations sociales). Certaines autres mesures visent à desserrer les conditions d'accès au crédit des ménages ou à alléger le poids des paiements d'intérêts. Aux États-Unis notamment, les achats directs de titres hypothécaires par la banque fédérale américaine ont significativement réduit les taux offerts aux ménages.

Les entreprises des économies avancées bénéficient de mesures destinées principalement à alléger leurs coûts, afin de réduire le nombre des faillites et des licenciements, et à stimuler leurs dépenses d'investissement. Ainsi, les mesures de trésorerie comme les remboursements anticipés d'impôts et l'extension des délais pour leur paiement des visent à soulager les difficultés de financement des entreprises. En Allemagne, la baisse des cotisations à l'assurance maladie et la prise en charge par l'État d'une partie du coût du chômage technique allègent également les coûts supportés par les entreprises. Enfin, la plupart des pays ont mis en place des abattements fiscaux pour soutenir les dépenses d'investissement des entreprises.

Pour réduire les tensions sur les marchés financiers, les Etats sont massivement intervenus en soutenant les établissements bancaires et les principales banques centrales ont nettement baissé leurs taux directeurs. Les banques centrales américaine, japonaise et britannique ont stabilisé leurs taux directeurs à un niveau proche de zéro, épuisant ainsi leurs marges de baisses de taux. Pour assouplir encore malgré tout leur politique monétaire, elles ont eu recours à d'autres instruments, en particulier à des achats directs de titres de dette.

La Banque centrale européenne a stabilisé son principal taux directeur à 1% à partir de mai 2009. Elle a également joué sur les taux à court terme en augmentant l'offre de monnaie : le taux de refinancement au jour le jour (Eonia) s'inscrit ainsi en moyenne à 0,36% depuis le mois de juillet 2009.

Comme dans le même temps de nombreux pays émergents ont souhaité poursuivre leur politique de fixation de leur taux de change face au dollar (Chine, pays producteurs de pétrole...) les réserves de change ont repris leur croissance impressionnante.

En conséquence, la liquidité présente dans la sphère financière a très fortement crû, participant ainsi à une remontée rapide du prix des actifs (actions, matières premières, obligations...).

La publication de statistiques macroéconomiques encourageantes, laissant entrevoir une possible stabilisation cyclique des économies a permis aux bourses mondiales d'entamer un rebond à partir de la mi-mars. L'appétence pour les marchés risqués a continué de progresser jusqu'à la fin de l'année 2009. Ainsi après un plus bas en mars 2009 à 2465,46 points, le CAC 40 termine l'année à 3936,33 points, en progression de 22,3 % sur un an.

Comme la très grande majorité des économies occidentales, la France a connu en 2009 sa crise la plus grave depuis 1945. Mais avec un recul de son PIB de 2,3%, elle est un des pays industrialisés qui ont le mieux résisté du fait notamment de la tenue de la consommation des ménages. De manière surprenante en effet, malgré la hausse du chômage, malgré le ralentissement des salaires, et malgré un indice de confiance à son plus bas niveau historique, les français n'ont pas réduit leurs dépenses de consommation durant cette crise. Deux explications principales peuvent être mentionnées pour expliquer ce phénomène.

La première renvoie au plan de relance public et aux mesures annexes dont les effets se sont fait sentir directement auprès des ménages au moyen de trois mécanismes : des réductions d'impôts sur le revenu, des transferts sociaux (primes de solidarité active, prime de rentrée scolaire) et des subventions directes (prime à la casse pour les automobiles, prêts à taux zéro...). Cette politique très ambitieuse a permis de limiter les conséquences du recul de la masse salariale pour la première fois de l'histoire moderne (- 0,1 % en glissement annuel au troisième trimestre). Une fois intégrés les transferts sociaux en nature, le revenu disponible des ménages progresse ainsi de 2,6 % sur un an.

La seconde explication renvoie au recul des prix à la consommation. En effet, pour la première fois depuis 1957, l'inflation a été négative en France pendant plusieurs mois en 2009. Grâce à cela, le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé, progressant de 2,8 % sur les douze derniers mois. A titre de comparaison, lors de la dernière récession (1993), il avait reculé pendant un an. Au total, malgré leur frilosité naturelle dans un contexte de forte crise, frilosité illustrée par la nette remontée de leur taux d'épargne (à près de 17 % de leur revenu disponible brut, contre 15 % avant la crise), les ménages ont eu l'opportunité en 2009 de faire progresser à la fois leur épargne et leur consommation.

Les ménages français ont rééquilibré la composition de leurs placements financiers en 2009 sous l'effet de la baisse des taux courts et du taux du livret A.

Les flux relatifs aux placements liquides marquent un retrait important par rapport à 2008 en raison du manque d'attractivité de leur rémunération. Les facilités de financement procurées par les autorités monétaires ont provoqué une nette détente des taux à trois mois qui sont descendus à 1,23% en moyenne annuelle contre 4,60% en 2008.

Le taux du livret A est passé d'un taux de 2,50% en janvier 2009 à 1,75% en avril puis à 1,25% en juillet 2009.

De fait le livret A a connu des mouvements contrastés durant le premier semestre 2009. De janvier à avril 2009 il recueille des flux importants résultant de la banalisation de sa distribution et de transferts en provenance notamment des dépôts à terme. En revanche à partir d'avril 2009 il subit une décollecte résultant de la baisse de sa rémunération.

Les flux sur les dépôts à terme, OPCVM monétaires et livrets bancaires fiscalisés diminuent nettement par rapport à 2008, en raison de la faiblesse de leur rémunération et des transferts opérés au profit du livret A ou de l'assurance vie. Cette dernière a aussi bénéficié des hésitations des épargnants à revenir sur les actions malgré la remontée des indices boursiers.

Au total les flux d'assurance vie progressent donc de 12% en France par rapport à 2008 pour retrouver le niveau de 2007, la rémunération des supports exprimés en euros étant redevenue beaucoup plus attrayante que celle des placements liquides.

2.2 Activité CNP Assurances

L'activité de CNP Assurances progresse de 15,1% à 32,6Md€ au 31 décembre 2009 (soit +14,5% à 33,4Md€ en normes françaises).

Cette bonne dynamique résulte principalement de la forte croissance des primes en épargne (+19,8%) observée en France et en Italie.

Chiffre d'affaires (en M€)	IFRS		Normes Françaises	
	31/12/2009	Evolution (en %)	31/12/2009	Evolution (en %)
Epargne	24 711,2	+ 19,8	25 256,4	+ 17,5
Retraite	2 875,8	+ 0,7	3 193,7	+ 11,4
Prévoyance (1)	1 486,3	- 6,3	1 486,3	- 6,3
Couverture de prêts	2 643,7	+ 3,1	2 643,7	+ 3,1
Santé	467,0	+ 33,7	467,0	+ 33,7
Dommage aux biens	401,6	+ 15,9	401,6	+ 15,9
TOTAL	32 585,6	+ 15,1	33 448,6	+ 14,5

(1) La baisse de 6,3% s'explique principalement par la reprise par une mutuelle de son contrat invalidité décès, partiellement compensée par une cession de réassurance.

L'activité est en croissance sur toutes les zones d'implantation. En France, le chiffre d'affaires est en augmentation de 4,9%, tandis qu'il augmente plus fortement en Italie : +188,4% (+97,8% en normes françaises) et au Brésil : +23,5%.

CA (en M€)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2009	Evolution (en %)	31/12/2009	Evolution (en %)
France	26 288,7	+ 4,9	26 618,8	+ 6,1
Italie (1)	3 541,2	+ 188,4	3 596,6	+ 97,8
Portugal (2)	242,2	+ 6,6	443,4	+ 86,0
Brésil (3)	1 878,6	+ 23,5	2 151,1	+ 20,7
Argentine (3)	7,9	+ 25,3	7,9	+ 25,3
Espagne (4)	379,4	+ 56,4	379,4	+ 56,4
Chypre	214,4	-	214,7	-
Irlande	0,9	-	4,6	-
Autres Europe (5)	32,2	+ 3,5	32,2	+ 3,5
TOTAL	32 585,6	+ 15,1	33 448,6	+ 14,5

(1) Succursales en Italie, Cofidis Italie et CNP Vita

(2) Global, Global Vida, Cofidis Portugal et BVP Portugal

(3) Cours de change au 31 décembre 2009

(4) Succursales en Espagne, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne

(5) Cofidis Belgique, Rép. Tchèque, Grèce et Hongrie

La crise financière a provoqué une baisse de 30,6% des ventes en Unité de Compte avec une diminution un peu plus marquée en France (-51,3%).

Cependant, cette tendance négative a disparu sur le quatrième trimestre 2009 : les ventes en UC ont remonté de 92,2% en France (dont +127,3 % pour le réseau Caisse d'Epargne) ainsi qu'à l'international. Au global, sur le dernier trimestre 2009, les ventes d'unité de compte ont ainsi augmenté de 87,1% par rapport au quatrième trimestre 2008.

La croissance moyenne des encours est de 6.1 % pour le groupe en 2009, sous l'effet d'une collecte nette structurellement positive. Les encours fin de période (décembre 2009 par rapport à décembre 2008) augmentent de 9,6%.

- **Activités en France**

Le chiffre d'affaires 2009 est en hausse de 4,9% (+6,1% en normes françaises) en France à 26,3Md€. Inférieure au marché, cette performance est cependant en ligne avec la tendance de fond¹ observée en 2007 (24,5Md€) et 2006 (26,6Md€). L'année 2008 a été atypique ; la recherche de sécurité par les clients ayant favorisé CNP dans un contexte de grave crise financière.

Le chiffre d'affaires en unité de compte baisse de 51,3% à fin décembre 2009 sur 12 mois. Les trois principaux réseaux atteignent ainsi un taux d'unité de compte dans leur activité Epargne/Retraite de 4,6%. Ce même ratio s'améliore cependant nettement au quatrième trimestre (8,3%).

La collecte nette en France continue d'être significativement positive à 9,5Md€ (+32.4%) soit une part de marché de 18,5% comparable à celles observées par le passé. Les prestations sont en baisse de 4,9%, et le ratio « Prestations / Encours » s'améliore sensiblement.

La Banque Postale

L'année 2009 s'est caractérisée par le succès du contrat patrimonial Cachemire et un niveau toujours élevé de chiffre d'affaires (11 Md€ soit -6.3 % par rapport à 2008, année exceptionnelle pour La Banque Postale qui avait progressé dans un marché en forte baisse). Dans un contexte économique incertain, les clients ont privilégié les supports en euros avec toutefois un rebond des UC en fin d'année. La Banque Postale Prévoyance confirme sa réussite en passant le cap des 2 millions de contrats.

Caisses d'Epargne

Le chiffre d'affaires réalisé par le réseau des Caisses d'Epargne s'établit à 10,3Md€ (+27,2%) à fin décembre 2009. L'activité a été soutenue par le lancement d'un nouveau produit « Livret Assurance Vie », mais également par deux campagnes de taux promotionnels. La gestion privée s'inscrit dans cette bonne dynamique grâce à la bonne collecte enregistrée sur Nuances Privilège. L'activité Prévoyance continue son développement (+8,3%).

CNP Trésor

L'activité de CNP Trésor s'inscrit en légère baisse de - 6,5% à 673,4M€. L'activité a été ralentie par une forte concurrence bancaire et par le report de ventes immobilières.

Entreprises et Collectivités locales

L'activité a été soutenue à la fois en prévoyance (succès commerciaux avec plusieurs grands groupes), mais également en retraite, notamment grâce aux transferts IRS. Une partie de ces derniers relevant de la norme IAS 39, la croissance de l'activité est moindre en IFRS (-7,6%) qu'en normes françaises (+7,5%).

- **Activités hors de France**

Le chiffre d'affaires hors de France enregistre une hausse sensible de +93,3% (ou +65,8% en normes françaises) à 6,3Md€. Les trois moteurs principaux sont CNP Vita en Italie, Caixa Seguros au Brésil et CNP Vida en Espagne. Les récentes acquisitions commencent à porter leurs fruits, notamment à Chypre (Marfin Insurance Holdings Ltd - MIH²) avec une activité de 214,4M€ à fin 2009.

¹ Tendance de fond : Chiffre d'affaires IFRS France hors Fourgous

² MIH est consolidé à partir du 1^{er} janvier 2009.

Italie – CNP Vita³

CNP Vita réalise une bonne collecte de 3,6Md€, soit un doublement des primes par rapport à 2008. Ce succès réside en grande partie dans la réussite du produit en euro « Unigarantito ». La filiale dépasse ainsi son niveau de collecte atteint en 2007.

Chiffre d'affaires de CNP Vita

En M€	En normes IFRS		En normes françaises	
	2009	Evolution en %	2009	Evolution en %
Epargne	3 422,7	+ 212,0	3 478,1	+ 106,1
Retraite	19,4	- 20,4	19,4	- 20,4
Prévoyance	5,9	+ 16,1	5,9	+ 16,1
Couverture de prêt	54,0	+ 0,8	54,0	+ 0,8
TOTAL	3 502,0	+ 196,8	3 557,4	+ 100,9

Brésil – Caixa Seguros

L'activité de Caixa Seguros augmente de 23,5% (+26,5% en real) à 1,9Md€. La retraite, en croissance de 23,6% reste le principal moteur (65% des primes de la zone). La prévoyance et la couverture de prêt enregistrent des croissances respectives de 37,7% et 29,2%.

Chiffre d'affaires de Caixa Seguros

En Millions de Reals (BRL)	Normes IFRS		Normes Françaises	
	2009	Evolution en %	2009	Evolution en %
Epargne	130,6	+ 95,6	898,5	+ 14,8
Retraite	3 412,8	+ 26,5	3 412,8	+ 26,5
Prévoyance	732,8	+ 40,9	732,8	+ 40,9
Couverture de prêts	432,7	+ 32,1	432,7	+ 32,1
Dommages IARD	574,6	+ 1,6	574,6	+ 1,6
TOTAL	5 283,5	+ 26,5	6 051,4	+ 23,7

Espagne – CNP Vida

L'activité de CNP Vida est de 264M€ (+34,2%) au 31 décembre 2009. La croissance du chiffre d'affaires concerne tous les segments et résulte principalement de la vente de produits en UC (+71,6%) par les Caisses d'Epargne.

³ Le chiffre d'affaires IFRS de CNP Vita a fait l'objet de reclassements liés à la norme IAS 39. Aussi, les éléments commentés dans ce paragraphe relèvent de la norme française, afin de rendre compte de la meilleure façon de la dynamique commerciale.

Chiffre d'affaires par centres de partenariats

	Normes IFRS			Normes Françaises		
	2009 En M€	2008 En M€	Evolution En %	2009 En M€	2008 En M€	Evolution En %
La Banque Postale	10 984,0	11 718,2	- 6,3	10 987,4	11 724,0	- 6,3
Caisses d'Epargne	10 346,6	8 131,5	+ 27,2	10 348,8	8 134,4	+ 27,2
CNP Trésor	673,4	720,1	- 6,5	679,9	721,8	- 5,8
Etablissements financiers France (1)	1 473,5	1 457,5	+ 1,1	1 473,5	1 457,5	+ 1,1
Mutuelles	745,4	915,5	- 18,6	745,4	915,5	- 18,6
Entreprises et Collectivités locales	1 881,1	2 036,2	- 7,6	2 199,0	2 045,3	+ 7,5
Autres réseaux (France)	184,7	86,5	+ 113,7	184,7	86,5	+ 113,7
TOTAL France	26 288,7	25 065,4	+ 4,9	26 618,8	25 084,9	+ 6,1
Global (Portugal)	193,0	181,8	+ 6,2	193,0	192,8	+ 0,1
CNP Seguros de Vida (Argentine) (2)	7,9	6,3	+ 25,3	7,9	6,3	+ 25,3
CNP Vida (Espagne)	264,0	196,7	+ 34,2	264,0	196,7	+ 34,2
Caixa Seguros (Brésil) (2)	1 878,6	1 521,5	+ 23,5	2 151,1	1 782,5	+ 20,7
CNP Unicredit Vita (Italie)	3 502,0	1 179,9	+ 196,8	3 557,4	1 770,6	+ 100,9
Marfin Insurance Holdings Ltd (Chypre)	214,4	-	-	214,7	-	-
CNP Europe (Irlande)	0,9	-	-	4,6	-	-
BVP (Portugal - Espagne)	78,1	-	-	279,3	-	-
Etablissements financiers étrangers	118,0	120,6	- 2,2	118,0	120,6	- 2,2
Succursales	40,0	49,9	- 19,9	40,0	49,9	- 19,9
TOTAL Etranger	6 296,9	3 256,7	+ 93,4	6 829,9	4 119,3	+ 65,8
TOTAL	32 585,6	28 322,1	+ 15,1	33 448,6	29 204,2	+ 14,5

(1) Hors Cofidis Etranger

(2) Cours de change moyen

Argentine : 1€ = 5,37546 PESOS

Brésil : 1€ = 2,81242 BRL

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHÉ AU 31/12/09

En normes IFRS														
	Epargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
En M€	2009	% Evol.	2009	% Evol.	2009	% Evol.	2009	% Evol.	2009	% Evol.	2009	% Evol.	2009	% Evol.
France	20 789,3	7,9	1 615,9	-12,2	1 171,4	-15,5	2 264,4	2,1	447,8	29,2	0,0	-	26 288,7	4,9
Italie (1)	3 422,7	212,0	19,4	-20,4	5,9	-1,5	93,2	-7,4	0,0	-	0,0	-	3 541,2	188,4
Portugal (2)	53,5	47,1	0,0	-	2,9	22,2	47,5	4,5	2,8	8,2	135,5	-3,6	242,2	6,6
Espagne (3)	291,9	58,6	26,1	191,1	12,6	-	48,9	-0,9	0,0	-	0,0	-	379,4	56,4
Chypre	103,7	-	0,0	-	28,9	-	2,5	-	16,3	-	63,0	-	214,4	-
Irlande	0,9	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,9	-
Autres (Europe) (4)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	32,2	3,5	0,0	-	0,0	-	32,2	3,5
Brésil	46,6	91,0	1 214,5	23,6	260,5	37,7	153,9	29,2	0,0	-	203,2	-1,4	1 878,6	23,5
Argentine	2,6	1,8	0,0	-	4,2	18,2	1,0	-	0,0	-	0,0	-	7,9	25,3
TOTAL HORS France	3 921,9	191,7	1 259,9	24,0	315,0	56,6	379,3	9,7	19,2	635,9	401,6	15,9	6 296,9	93,4
TOTAL	24 711,2	19,8	2 875,8	0,7	1 486,3	-6,3	2 643,7	3,1	467,0	33,7	401,6	15,9	32 585,6	15,1

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts"

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal et BVP Portugal pour le segment "Couverture de prêts"

(3) Succursales, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne

(4) Cofidis Europe

3 COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf annexes au comptes consolidés*).

Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008	Evolution totale 2009/2008
Chiffre d'affaires	32 585,6	28 322,2	15,1%
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	253 110,0	238 515,7	6,1%
Frais de gestion ⁽¹⁾	796,7	752,2	5,8%
Résultat opérationnel	1 724,3	1 081,7	59,4%
<i>Résultat brut d'exploitation</i> ⁽²⁾	<i>1 756,3</i>	<i>2 368,7</i>	<i>-25,8%</i>
Impôt sur les bénéfices	444,2	187,9	136,4%
Intérêts minoritaires	118,2	83,8	41,1%
<i>Résultat net courant part groupe hors plus-values</i> ⁽³⁾	<i>1004,5</i>	<i>1 411,3</i>	<i>-28,8%</i>
Résultat net part groupe (pour mémoire résultat publié)	1004,1	730,6	37,5%

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 35,2 M€ au 31.12.2009 et 35,7 M€ au 31.12.2008.

(2) Résultat brut d'exploitation : Résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : 329,2M€ au 31/12/2009 ; -1 287 M€ au 31/12/2008) et des éléments non courants (-361,3 M€ au 31/12/2009). Hors reprise de provision pour incapacité de travail comptabilisée en 2008 le résultat brut d'exploitation diminue de 18,2%

(3) Résultat net courant part groupe hors plus-values: Résultat net part du groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (220,1 M€ au 31/12/2009; -680,7 M€ au 31/12/2008) et en 2009 des renforcements de provisions positionnées après le résultat net courant dans la présentation du compte de résultat (-220,5 M€). Hors reprise de provision pour incapacité de travail le résultat net courant part groupe hors plus-values diminue de 20,6%.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés. Leurs évolutions sont commentées ci-dessous.

Formation du résultat

Le **chiffre d'affaires** augmente de 15,1% et 14,2% à périmètre et change constants (voir commentaires au §2.2).

Les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée ont connu une progression de 6,1%.

Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée qui correspond à la part des plus ou moins values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'élèvent à 42,3 milliards d'euros soit un doublement par rapport à l'année 2008. Outre l'accroissement de l'activité, l'évolution résulte des conséquences de l'amélioration des marchés financiers sur les ajustements des contrats en unités de compte et sur la participation aux bénéfices différée. En effet les charges des prestations des contrats tiennent compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres (impairment) dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente) mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2008, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, diminuent légèrement de 0,4%. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 7,9% contre 8,1% pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants - intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices - s'élève en 2009 à 9,6 milliards d'euros, 6,8 milliards d'euros hors charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 15,2 milliards d'euros contre -2,1 milliards précédemment, l'évolution résultant surtout de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (+4 milliards d'euros contre -10,8 milliards d'euros l'exercice précédent) et d'un faible montant de dépréciations des placements en 2009 (-0,2 milliard d'euros de dépréciations nettes de reprises en 2009 contre -3 milliards en 2008).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 35,2 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 796,7 M€. La progression est de 5,8% par rapport au 31/12/2008. Alors que les frais du périmètre France diminuent de 1,2%, les frais du périmètre étranger progressent de 26,1% en raison d'une part de l'élargissement du périmètre à CNP Marfin et CNP Barclays Vida y Pensiones, et d'autre part de l'activité au Brésil du fait de l'évolution de la devise brésilienne et des taxes assises sur le chiffre d'affaires. A change et périmètre constants hors taxes, l'évolution des frais de gestion des filiales internationales est de +6,2%.

Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

Les **frais d'acquisition des contrats** qui comprennent les commissions et les frais de gestion liés à l'acquisition (3 048,3 M€) s'accroissent de 2,4% par rapport à 2008. L'évolution s'explique essentiellement par le montant des **commissions** versées aux apporteurs qui s'élève à 2 837 M€, soit une croissance limitée à +2,4% par rapport à 2008, les efforts tarifaires consentis pour dynamiser le chiffre d'affaires et accroître les encours futurs étant partagés avec les apporteurs.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 724,3 M€.

Le résultat opérationnel dans sa présentation statutaire inclut donc les conséquences de l'ensemble des variations des marchés financiers ainsi que les mouvements techniques, qu'ils soient considérés comme courants ou non.

Sur le volet financier l'exercice 2008 avait été marqué par une chute des marchés, l'exercice 2009 a quant à lui profité d'un mouvement de reprise des marchés.

Sur le plan technique les comptes 2008 avaient bénéficié d'un mouvement de reprise de provisions tandis que l'exercice 2009 constate un renforcement de provisions.

Le résultat brut d'exploitation permet d'avoir une vision économique de ces évolutions.

Le **résultat brut d'exploitation** correspond au résultat opérationnel avant prise en compte:

- de l'effet des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) net des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui résultent pour une large part de la concrétisation des réévaluations antérieures), et de la constatation des droits des assurés (437,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 882,3 M€ au 31 décembre 2008),

- des plus et moins-values réalisées sur les placements actions et immobilier dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actifs et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à 19,6 M€ au 31 décembre 2009 et -404,7 M€ au 31 décembre 2008,

- de la dépréciation en 2009 de la valeur de portefeuille des contrats de la filiale italienne CNP Vita pour 127,7 M€,

- d'un renforcement des provisions générales pour 361,3 M€ classées en éléments non courants.

Le résultat brut d'exploitation qui diminue de 25,8 % passant de 2 368,7 M€ en 2008 à 1 756,3 M€ en 2009 comprenait l'exercice précédent une reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail (222,1 M€) devenue sans objet. Hors reprise de cette provision, l'évolution du résultat brut d'exploitation aurait été de -11,9%. La faiblesse des revenus du compte propres dans un environnement de marchés financiers peu favorable et la réalisation en 2009 d'un montant de plus-values pour compte propre inférieur à celui de 2008 ainsi qu'une moindre contribution des contrats emprunteurs expliquent la diminution du résultat brut d'exploitation.

L'impôt sur les bénéfices augmente de 256,3 M€ par rapport au montant de 2008 en raison principalement de la croissance de la base taxable.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 118,2 M€ au 31 décembre 2009 et 83,8 fin 2008. La filiale italienne CNP Vita avait subi en 2008 l'effet du geste commercial à l'égard des clients impactés par la faillite de la banque Lehman. Hors effets des marchés et avant plus et moins values réalisées le résultat des minoritaires s'élève à 154,2 M€ fin 2009 et 164,1 fin 2008.

Le **résultat net courant hors plus-values** correspond au résultat net part de groupe

- avant prise en compte de la part revenant au groupe CNP des plus et moins-values réalisées sur les placements (actions principalement) dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces placements (impairment) et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. L'impairment comprend aussi la dépréciation à hauteur de 149,3 M€ du goodwill et de la valeur des portefeuilles de CNP Vita.

Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à -60,6 M€ au 31 décembre 2009 et -271 M€ au 31 décembre 2008.

- hors effet pour la part du groupe des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) et des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui ne sont que la concrétisation des réévaluations antérieures),

après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (280,7 M€ en 2009 et -409,7 M€ en 2008).

-et avant renforcement des provisions générales pour 220,5 M€.

Le résultat net courant part du groupe hors plus-values ressort à 1 004,5 M€ à fin 2009, en baisse de 28,8% sur 2008. Hors impact de la reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail en 2008, le résultat net courant 2009 aurait connu une évolution de -20,6% résultant notamment de la baisse des produits du compte propre et du résultat des contrats emprunteurs.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2009, (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 1 004,1 M€ contre 730,6 M€ en 2008 (585,6 M€ hors reprise de provisions pour incapacité).

Outre l'impact des éléments liés à l'activité (diminution des revenus du compte propre et de la contribution des contrats emprunteurs, l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé s'explique surtout par les effet des marchés financiers sur le portefeuille des actifs classés en trading (+691 M€ par rapport au 31/12/2008), les moindres dotations aux provisions pour dépréciation (impairment) des actifs classés en disponibles à la vente ayant été compensées par un renforcement des provisions à caractère général.

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le total du bilan consolidé s'élève à 301,9 milliards d'euros au total contre 269,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 12% en raison des conséquences du redressement des marchés sur les placements qui sont enregistrés en majeure partie en juste valeur.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 271,6 milliards d'euros, en augmentation de 12,8% par rapport au 31 décembre 2008, du fait essentiellement de la croissance de la participation aux bénéfices différée passive consécutive à l'évolution des marchés financiers.

En conséquence de l'évolution favorable des marchés financiers la participation aux bénéfices différée présente un solde débiteur (participation aux bénéfices passive) contrairement à l'exercice précédent où le solde net de la participation aux bénéfices différée comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur, constituait une participation différée active de 818,6 M€.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 9,6% et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 6,1% par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du groupe qui s'élèvent à 11 548 M€ augmentent de 1 510 M€ par rapport au 31 décembre 2008 (15%). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2009 (+1 004M€), les dividendes distribués (-422 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (+836M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (-63 M€) et les écarts de conversion (+181 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 143M€) désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

L'estimation de la marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 111%, contre 115% au 31.12.2008 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels. La diminution du taux de couverture résulte d'une exigence de marge accrue tenant au développement des produits en euros et de l'absence d'émission de titres subordonnés ;

Evolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du Groupe CNP au 31 décembre 2009 atteignent 287 milliards d'euros, en croissance de 13,5% par rapport au 31 décembre 2008 du fait du développement de l'activité et de l'évolution favorable des marchés financiers qui a augmenté la valeur de marché des titres disponibles à la vente et des titres de transaction.

En effet les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2009, 75,5% des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 21,8%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 2,7%.

4 COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES (normes françaises)

Chiffre d'affaires

L'activité de CNP Assurances a profité du dynamisme du marché de l'assurance vie en 2009.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	2009 / 2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires assurances individuelles	21 258	19 746	7,7 %	22 275
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 119	3 072	1,5 %	2 736
TOTAL	24 377	22 818	6,8 %	25 011

- Assurances individuelles

Les nouveaux produits de La Poste (Cachemire) et des Caisses d'Epargne (Livret Assurance Vie) ont rencontré un vif succès auprès des assurés.

- Assurances collectives

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est caractérisé par une forte progression de la retraite.

Le maintien à un niveau élevé du chiffre d'affaires de la retraite s'explique par la reprise de régimes de retraite supplémentaire. L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a pâti du ralentissement du marché immobilier.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	2009/2008	31/12/2007
Décès	1 753	1 826	-4,0 %	1 727
Retraite	1 345	1 232	9,2 %	977
Dommmages corporels	21	14	50 %	32
TOTAL	3 119	3 072	1,5 %	2 736

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 934,3 M€ contre 970,9 M€ en 2008 (-3,8%).

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 7 316,5 M€ au 31 décembre 2008 atteignent 7 866,6 M€ au 31 décembre 2009. L'évolution provient principalement de la mise en réserve du résultat non distribué.

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais qu'ils ont fixés dans leurs conditions de vente et à défaut dans les 30 jours à compter de la date de facture

Activité des principales filiales consolidées

CAIXA SEGUROS

La collecte (normes françaises) du groupe Caixa Seguros (hors Consorcios) s'élève à 6 051,4 millions de reals (MBRL), en progression de 23,7%. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent plus 85 % du marché et en nette progression (+ 15% à fin 2009), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 5,9% à fin 2009, gagnant 0,2 points par rapport à fin 2008. Les encours moyens ont progressés de 30%.

Le résultat opérationnel du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios), qui s'élève à 1 266 MBRL, est en croissance de 24,4%. Cette croissance résulte de l'effet combiné de la bonne performance des activités opérationnelles, grâce notamment au dynamisme des activités Emprunteur, Epargne, Prévoyance et Retraite, de résultats exceptionnels liés à des reprises de provisions sur des contrats en run-off, de la maîtrise des frais généraux et de la rentabilité des placements financiers, y compris effets des variations de marchés.

Le résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés (+108 MBRL en 2009 contre -111 MBRL en 2008), s'élève 1 158 MBRL, en hausse de 2,6%.

Le résultat IFRS net courant atteint 693 MBRL, retraité des effets des variations de marchés net d'impôt (+65 MBRL en 2009 contre -67 MBRL en 2008) en baisse 3,3% par rapport à l'année précédente. Cette baisse par rapport à la hausse du RBE s'explique par l'augmentation de 4% du taux d'imposition en 2009 par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, le résultat net part du Groupe progresse de 16,7% en réels, une progression plus forte que celle du résultat net courant, reflétant la meilleure performance des placements financiers y compris effet de marché en 2009 qu'en 2008.

CNP VITA

Le marché italien de l'assurance vie connaît une nette embellie avec un rebond de +54% par rapport à 2008 : il atteint près de 68,5 Mds, ce qui constitue un record historique.

Dans ce contexte, CNP VITA enregistre une collecte totale au 31 décembre de 3 557,4 M€ contre 1770 M€ en 2008 (normes françaises) soit une hausse de 100% et une part de marché de 4,9%, à comparer à un niveau de 4,2% fin 2008.

La filiale affiche une baisse de son résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés, de 78% à 14 M€. Hors résultats non récurrents qui s'élèvent à 41 M€ en 2008 (dont 9 M€ provenant d'un portefeuille transféré vers de CNP Life) la baisse est de 59% et s'explique par l'effet conjugué d'une baisse de l'encours moyen de 13%, avec un changement de mix produit au détriment des produits en UC, en faveur des produits en euros, d'une baisse des résultats techniques et financiers, et d'une maîtrise des frais généraux.

Le résultat net part groupe IFRS ressort à 5 M€, hors effet d'amortissement accéléré de l'In Force et d'impairment du Goodwill dont le montant constaté en consolidation s'élève à 149 M€.

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 052 M€, niveau voisin de 2008 (2 075 M€).

Le résultat atteint 10,9 M€ au 31/12/2009 contre 290,2 l'exercice précédent qui avait bénéficié en particulier de la reprise de provision mathématique d'incapacité temporaire de travail (impact net de 145 M€). En 2009 les dégagements de boni sur exercices antérieurs ont été inférieurs à ceux de 2008, par ailleurs la sinistralité sur exercice en cours est moins favorable.

5 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe CNP Assurances souhaite poursuivre sa démarche de création de valeur et ainsi assurer à tout le moins le maintien du dividende.

6 CONTRÔLE INTERNE

6.1 Le dispositif général de Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- Protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise,
- Réalisation et optimisation des opérations conduites par la société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus,
- Fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise,
- Conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

6.1.1 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- Un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés,
- Une mesure et une surveillance régulière des risques,
- Des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques,
- Une information pertinente, régulière et rigoureuse,
- Un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

6.1.2 Le périmètre du dispositif

- Le périmètre social couvre :
 - CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement,
 - les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait,
 - les organismes (GIE,...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.
- Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

6.1.3 L'organisation du Contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du contrôle interne du groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à trois niveaux :

- Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau
- Les responsables opérationnels lesquels ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.
- Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs :

1/ La Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise de certains risques et de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

2/ La Direction des Risques et de la Solvabilité, créée en janvier 2010, est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Cette Direction a également les missions suivantes : l'évaluation de la solvabilité, l'appréciation d'une approche consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité. Elle correspond ainsi à la fonction de « *Chief Risk Officer* » (CRO) prévue par la réglementation « Solvabilité 2 ».

- Les acteurs en charge du contrôle du troisième niveau

Les contrôles de troisième niveau sont exercés par la Direction de l'Audit interne, rattachée directement au Directeur Général.

La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

A ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

6.1.4 L'impact de la réglementation

Les évolutions de la réglementation en termes de contrôle interne se succèdent depuis 2003. Qu'il s'agisse de la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, du décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur le contrôle interne ou de la directive Solvabilité 2, ces textes ont pour objectif d'amener les entreprises à améliorer la gestion de leurs risques et renforcer leur dispositif de contrôle.

6.2 Le dispositif global de pilotage des risques

Le dispositif CNP repose sur 2 axes : une gestion formalisée des risques les plus importants et une évaluation permanente des risques inhérents aux processus-clés.

6.2.1. Une gestion des risques financiers et techniques formalisée

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont, d'abord, les risques financiers, puis, les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

Au-delà, d'une mise à jour au fil de l'eau des différents éléments qui composent ces dispositifs, une revue complète s'impose de manière régulière. 2008 avait été l'année de ce réexamen, avec notamment une confrontation des pratiques CNP à celles du marché.

Cette revue avait permis de confirmer la pertinence de l'existant et a conduit en parallèle à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques. Tout dispositif de gestion de risque couvre systématiquement 3 thèmes essentiels :

- Le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP)
- La définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions)
- La définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

En 2009, des actions d'enrichissement du dispositif ont été conduites pour en renforcer l'efficacité notamment en termes de gouvernance. Dans ce cadre, une réflexion a été menée avec l'objectif de mettre en place rapidement une direction en charge de la solvabilité et des risques financiers et techniques.

Le caractère opérationnel de ces dispositifs de gestion des risques financiers et techniques, dont certains points sont évoqués un peu plus loin, est un élément clé de la bonne gestion des risques concernés.

6.2.2. Une évaluation permanente des risques

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, in fine, l'évaluation des risques résiduels.

La cartographie des processus de CNP Assurances a été revue en 2009 et compte désormais 55 processus majeurs. Un élargissement non négligeable du périmètre de surveillance de la maîtrise des risques a été opéré en 2009 puisque ce sont désormais 23 processus majeurs, qui font l'objet d'une évaluation permanente de la maîtrise de leurs risques (le chiffre était de 14 l'année précédente) .

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

➤ **L'évaluation des contrôles**

Elle s'appuie sur 2 méthodes

- Une première qui est l'auto évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10% des contrôles auto évalués.

L'auto évaluation des contrôles est déployée depuis 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto évaluation sont les suivants :

- Les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique.
- L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé,

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

➤ **L'évaluation des risques**

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués grâce à des indicateurs définis pour chaque risque et sont ensuite classés selon une échelle à 4 niveaux : Critique, Elevé, Modéré, Faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à 4 niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

➤ **Les actions d'amélioration prioritaires**

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- *Tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés.*
- *Tous les contrôles en couverture d'au moins 4 risques bruts modérés.*

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur Général et le Comité Exécutif et d'un reporting annuel au Président du Conseil d'Administration.

6.3 Les outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis à vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

6.4 Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

⇒ les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 à 10 ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75% du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

⇒ les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire,
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt,
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée,
- l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires ;
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

6.5 La couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif - passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des Assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux Régimes de retraite de l'article L 441-1 du Code des Assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment:

- l'allocation d'actif,
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles,
- la politique de dégagement des plus-values,

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

6.5.2 Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 11% des actifs du groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle, notamment par comparaison avec des benchmarks adaptés..

6.5.3 Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des Assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, le redressement des marchés boursiers a permis de réduire le montant de la PRE qui ne s'élève plus qu'à 10,8 M€ au 31 décembre 2009, ne concernant que quelques portefeuilles cantonnés.

6.5.4 Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire du groupe consolidé (hors Brésil) comporte 93% d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 44% bénéficient de la meilleure notation (AAA).

6.5.5 le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée: moins de 1% des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

6.6 La gestion actif-passif

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif - passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

6.6.1 L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux,
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti,
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères,
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente

6.6.2 L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan

Au passif :

- * mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire.
- * limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

A l'actif :

- * les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10% des portefeuilles ;
- * une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2009, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

6.7 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

6.7.1 Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit

Les assignations enregistrées en 2009 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2008. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 3%, ce qui porte à 1620 les procès en cours au 31/12/09. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2008 (5 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 62 % en première instance, de 65 % en appel et de 92 % en cassation. Si les résultats en première instance restent identiques par rapport à ceux de 2008, ils accusent une baisse de 8 points en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 80 % en 2008 à 92 % en 2009, ce qui est très favorable.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige. (13, 5 millions d'euros de provisions enregistrées à fin 2009 au seul titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

6.7.2 Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

L'exercice du droit de renonciation

Ce risque, déjà été souligné dans les précédents rapports, et qui trouve sa source dans une jurisprudence défavorable aux assureurs rendue en 2006 par la Cour de cassation, semble désormais s'estomper.

A noter d'ailleurs que la Cour de cassation a nuancé sa position, permettant ainsi de circonscrire le risque de renonciation tardive. Elle a, par exemple, décidé qu'il n'était pas possible de renoncer à un contrat qui avait cessé d'exister suite à un rachat total. Par ailleurs, l'opération de sécurisation du stock, commencé en 2007, a repris fin 2009. Enfin, les nouveaux textes issus de la loi DDAC ont permis de donner un cadre juridique plus sûr à l'information précontractuelle, ce qui devrait logiquement faire disparaître le risque sur la production nouvelle.

L'assurance en couverture des emprunteurs

Concernant le litige sur la participation aux bénéficiaires des contrats en couverture de prêt, les deux procédures au fond, pendantes devant le TGI de Paris depuis 2007, sont toujours en cours.

Pour l'une d'entre elles, deux décisions sont toutefois intervenues en 2009 :

- une ordonnance déboutant la partie adverse de sa demande de communication des annexes financières des contrats de groupe. Le juge a en effet estimé qu'une telle demande supposait que la communication ait pour finalité la sauvegarde d'un droit légalement reconnu ou pour permettre que celui-ci soit judiciairement reconnu. Or, il a constaté que la production des annexes financières aux contrats groupe n'était pas essentielle pour déterminer si un assuré a un droit personnel de participer aux bénéficiaires.

- un jugement rendu en fin d'année sur la recevabilité de l'intervention volontaire d'UFC Que Choisir et sur celles des 62 assurés intervenants volontaires. Le Tribunal a déclaré recevable l'intervention volontaire d'UFC aux motifs que cette intervention tend à faire cesser les agissements de l'assureur et par conséquent recevable eu égard à l'article L 421-7 du Code de la consommation d'une part. Ce

même tribunal a par ailleurs admis l'intervention volontaire de 11 des 62 assurés qui ont agi en ce sens dès lors que ceux-ci ont souscrit leur emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France, organisme prêteur contre lequel le plaignant initial a engagé une action. Cette action contre la Caisse d'Épargne Ile de France est la seule qui soit considérée comme régulière. Les autres actions en intervention volontaire, dirigées contre les autres caisses d'épargne, ont quant à elles été déclarées irrecevables.

6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

6.7.4 Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- Une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise.
- Des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte. Des contrôles a posteriori approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau.
- L'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés.
- Un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Comité Exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent au fur et à mesure des changements réglementaires. A cet égard, 2009 a été une année importante avec la parution des textes transposant la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. Parmi les changements notables, il convient de souligner que désormais la lutte contre le blanchiment doit s'inscrire dans le cadre d'une approche « risque » : il appartient à chaque compagnie d'établir sa cartographie des risques de blanchiment, tenant compte notamment de la nature des produits concernés, des caractéristiques client, du mode de distribution et du type de paiement utilisé. Les procédures qui en découlent sont à adapter aux différents risques. CNP Assurances a établi sa cartographie des risques et identifié les évolutions à apporter à ses procédures en cours de refonte.

La réglementation demande aussi un renforcement des contrôles permanents. Pour y faire face, CNP Assurances a pris la décision de compléter les contrôles informatiques qu'elle opérait a posteriori sur les opérations et les clients via des requêtes développées en interne par l'acquisition d'un outil d'analyse plus puissant, plus souple et plus rapide. A fin 2010 la mise en œuvre du premier lot devrait être opérationnelle.

Le dispositif CNP est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

6.8 Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

6.8.1 Le programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- Les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques
- Les assurances de responsabilité civile
- L'assurance de la flotte automobile
- Les assurances « tous risques chantiers »
- Les assurances de personnes (assistance)

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe CNP. En 2009, le Groupe a dépassé largement les deux millions d'euros de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

6.8.2 Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles,
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité,
- la définition d'une organisation ad hoc constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de stimulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP.

En 2009, sept tests ont eu lieu sur différents sites CNP dont l'un avec un délégataire de gestion important. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

Un exercice de gestion de crise avec le Directeur général et le Comité Exécutif a eu lieu en milieu d'année. Le scénario retenu était celui d'incendie se déclanchant dans des locaux n'appartenant pas à la CNP mais connexes à son siège social.

Le risque de pandémie grippale a fait l'objet d'une prise en charge spécifique avec la mise en place d'une cellule de veille chargée de définir, coordonner et suivre l'ensemble des actions, en cohérence avec les informations des Autorités publiques. Le plan d'actions piloté par cette cellule s'est concentré en 2009 sur les mesures de prévention et de communication vis-à-vis des personnels et sur la définition et la préparation des mesures à appliquer en cas de survenance de pandémie. Des efforts particuliers ont été faits pour permettre le travail à distance, dans des conditions de sécurité appropriées, d'une partie significative des collaborateurs en cas de nécessité.

6.9 Autres risques et aspects sociaux

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offre. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offre.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est vu attribuer le Label Diversité par une commission, présidée par le Gouvernement, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Cette labellisation s'inscrit dans la suite logique de la démarche volontariste engagée par CNP Assurances dès 1995 avec la signature du premier accord sur l'insertion des personnes en situation de handicap et la création de la Mission Handicap jusqu'à la signature de la Charte de la Diversité fin 2006.

Voulant faire de la diversité un levier de progrès social et d'efficacité, CNP Assurances a mis en oeuvre ces 3 dernières années un plan ambitieux tant en termes de processus RH que de formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières pour les sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

Enfin, CNP Assurances se préoccupe depuis plusieurs années de la prévention des risques psychosociaux qu'il s'agisse de conflits relationnels, de souffrance au travail, de présomption de harcèlement ou de discrimination. Elle dispose d'un service de Médiation Sociale Interne qui a pour mission de prévenir ces risques et qui intervient selon les modalités les plus pertinentes pour traiter en amont les risques potentiels (conseils lorsqu'ils suffisent à restaurer le lien social, mesures individuelles pour rétablir l'équité, coaching individuel ou collectif, analyse de l'organisation du travail et de la répartition de la charge d'activité lorsque cela s'avère nécessaire).

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Spécialiste de la gestion du risque, acteur de protection financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP est, par nature, engagé en faveur d'un développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires, et ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.



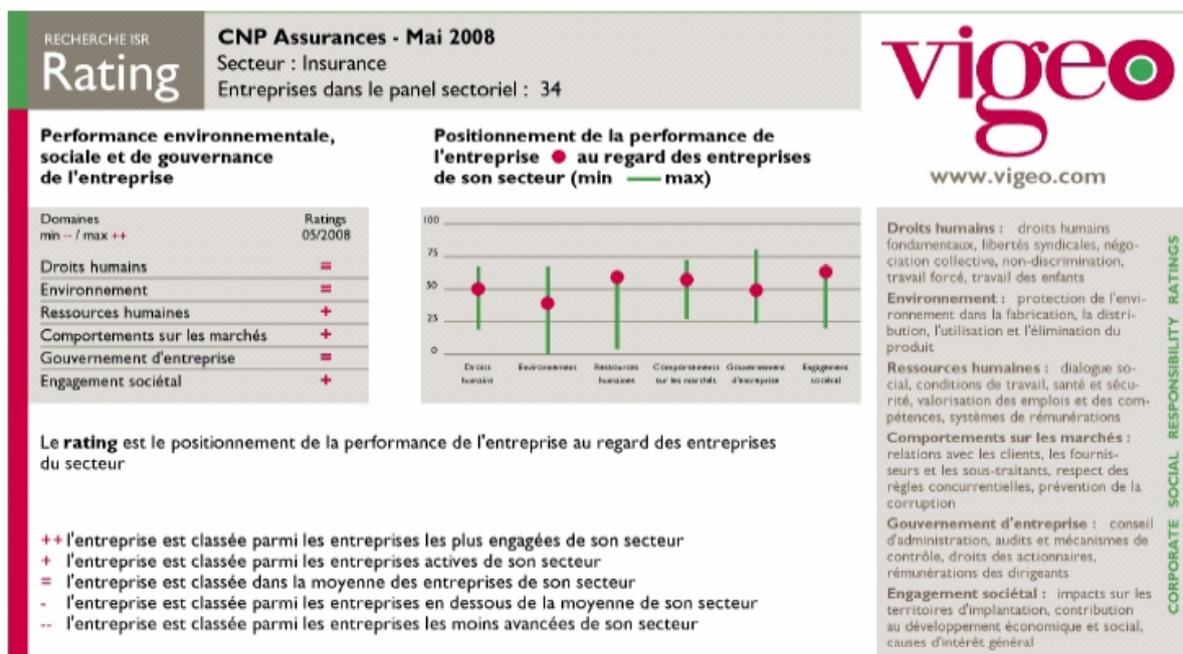
WE SUPPORT

En rejoignant les premiers signataires français du Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2007, la filiale portugaise rejoignait le Pacte mondial, en 2008 c'est le tour des sociétés argentine et brésilienne.

L'entreprise a participé activement à l'élaboration de la Charte Développement durable de l'Association française de l'assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du groupe est supérieure à la moyenne du secteur dans chacun des 6 critères, et se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens.

CNP Assurances Ratings - Mai 08



Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2009.

En application de la Loi NRE, des indicateurs sociaux et environnementaux sont présentés en annexe. La plupart porte sur le périmètre CNP Assurances. Les données concernant les filiales sont indiquées quand elles sont pertinentes.

Un employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme,
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'accompagnement des collaborateurs dans la durée
- et la promotion de l'égalité des chances.

Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe:

- l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés,
- les déplacements et
- la gestion des bâtiments d'exploitation.

Périmètre : CNP Assurances

Quand ils sont mentionnés, les éléments concernant le groupe CNP portent sur CNP Assurances, Age d'Or et ses filiales internationales à l'exception de BVP et Marfin (soit 90% des salariés du groupe). Les indicateurs environnementaux excluent également CNP Unicredit Vita (3% des salariés).

Social

Indicateurs de la loi NRE	Données 2009
1. Effectif total de l'entreprise	3053 collaborateurs dont 264 fonctionnaires mis à la disposition, soit 20 personnes de plus qu'au 31/12/2008. 54% des effectifs sont des cadres et 62% sont des femmes. L'âge moyen est de 43,6 ans. Les CDD représentent 2% des effectifs, stable par rapport à 2008. L'effectif total du Groupe CNP (y compris Filassistance, Capéor, BVP et Marfin) est de 4 628 salariés en augmentation de 2,6% par rapport à 2008. La part des femmes dans le groupe s'élève à 59% et l'âge moyen est 41,5 ans. Les CDD représentent 4% des effectifs du groupe.
2. Embauches en distinguant CDD et CDI	Au cours de l'année 2009, le nombre d'embauches s'est élevé à 97 CDI et 100 CDD. Le groupe CNP a réalisé 418 recrutements.
3. Difficulté de recrutement	Pas de difficultés particulières de recrutement.
4. Départs dont licenciements et motifs	4 licenciements et 3 ruptures conventionnelles. Le turn over pour CNP Assurances est de 3% en 2009 (4% en 2008) et de 4,8% pour le groupe, en baisse dans toutes les entités par rapport à 2008.

5. Heures supplémentaires	<p>En France, le recours aux heures supplémentaires est faible : 4439 en 2009, soit 0,08% des heures payées.</p> <p>Une large autonomie est laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.</p>
6. Main-d'oeuvre extérieure à la société	<p>La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE qui emploie 325 personnes.</p> <p>Le recours à la main d'œuvre extérieure à l'entreprise correspond à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 personnes attachées à la Sécurité - 5 hôtesse d'accueil - du 67 personnel de ménage et 17 techniciens de maintenance.
7. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.	<p>Aucun plan de réduction des effectifs.</p> <p>L'accompagnement des collaborateurs dans la durée est une priorité. En 2009, 56% des postes CDI ouverts au recrutement ont été pourvus en interne.</p> <p>90% des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité.</p> <p>169 collaborateurs ont été promus.</p> <p>648 ont bénéficié d'accompagnement de carrière.</p>
8. Organisation et durée du temps de travail,	<p>Le nombre d'heures annuel d'un temps plein s'élève à 1575 heures, sans changement par rapport à 2008. 18,30% des collaborateurs ont opté pour un temps partiel choisi.</p> <p>Dans les filiales internationales, le nombre d'heures hebdomadaire varie de 37h à 40h selon les pays d'implantation.</p>
9. L'absentéisme et ses motifs	<p>En 2009, le taux d'absentéisme atteint 5,8%, dont 4,5 % hors maternité.</p> <p>Pour le groupe, le taux d'absentéisme s'élève à 4,7% dont 3,7 % hors maternité.</p>
10. Les rémunérations, leur évolution et égalité hommes/femmes	<p>La rémunération individuelle moyenne annuelle s'élève à 50 457€ en 2009, en progression de 3,6% par rapport à 2008.</p> <p>Les effectifs des classes 1 à 7 ont bénéficié d'une augmentation générale de salaire de 1,8%.</p> <p>50,5% des cadres sont des femmes soit 27,4 % de l'effectif total.</p> <p>22,7% des cadres de direction sont des femmes, soit 0,65 % de l'effectif total.</p> <p>Les RH s'efforcent de réduire les écarts de rémunération existant encore au niveau des salariés cadres de direction.</p> <p>Au niveau du groupe CNP, la part des femmes parmi les cadres s'élève à 45,6 %</p>
11. Les charges sociales	<p>Charges patronales 2009 : 99 055 149 €</p>
12. Application des dispositions du titre IV Livre IV du code du travail (intéressement, participation et plans d'épargne salariale)	<p>En 2009, la masse salariale consacrée à l'intéressement s'est élevée à 5 028 031 €.</p> <p>Le montant brut de la participation a été de 17 841 927 €</p>
13. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	<p>Dans le groupe CNP, le dialogue social est une priorité.</p> <p>A CNP Assurances, le nombre de réunions de concertation est supérieur de 50% aux minima légaux.</p> <p>Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets sociaux dont l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle grâce à la mise en place de différentes formules de temps de travail (plus de 70% des</p>

	<p>collaborateurs exercent leur activité professionnelle selon des horaires personnalisés) et la prévention de la santé physique et mentale des collaborateurs grâce à un dispositif de Médiation sociale interne.</p> <p>De nombreux accords sont négociés et signés chaque année avec les partenaires sociaux : accord d'intéressement, de participation, accord sur la négociation annuelle obligatoire.</p> <p>En 2009, plusieurs accords ont été signés : Négociation salariale, Actualisation les objectifs supplément d'intéressement des indicateurs fixés dans l'accord d'intéressement pour 2009, Accord relatif au déblocage de la participation et aux formalités de calcul, Accord de prorogation des membres du CHSCT.</p> <p>Le Comité d'entreprise européen sera mis en place et se réunira dans l'année 2010.</p> <p>Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales internationales de plus de 10 salariés. Les salariés sont tous couverts par la convention collective d'assurance dans les pays ou celle-ci existe.</p>
<p>14. Les conditions d'hygiène et de sécurité</p>	<p>CNP Assurances est soucieuse de la protection sociale de ses collaborateurs. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance.</p> <p>Des personnels médicaux dédiés sont déployés sur ses trois principaux sites : trois médecins du travail, 5 médecins spécialistes (gynécologue, psychiatre, cardiologue...), 8 infirmières permanentes. Une assistante sociale assure une permanence régulière.</p> <p>Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, actions en faveur du sevrage tabagique, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning Incendie... La Médiation sociale interne a été sollicitée 30 fois dont 11 fois pour mettre en place des mesures préventives</p> <p>Le CHSCT veille à la sécurité des personnes et lutte contre les risques identifiés dans le Document Unique.</p>
<p>15. La formation</p>	<p>La formation représente 5,8 % de la masse salariale en 2009 contre 5,1 % en 2008.</p> <p>En 2009, 72,7 % de l'effectif a bénéficié d'une formation soit 1 170 cadres et 1 051 non-cadres.</p> <p>Le nombre moyen de jours par stagiaire est de 4,2j. En 2009, on note la forte progression des formations management et dans une moindre mesure la progression des formations liées au développement personnel (développement de la mémoire, gestion du stress...)</p> <p>Dans les filiales internationales du groupe, la formation en 2009 représente en moyenne 3,08% de la masse salariale, et 80% des effectifs ont reçu une formation en 2009.</p>
<p>16. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise</p>	<p>Un accord d'entreprise sur l'insertion des travailleurs handicapés est conclu depuis 1995.</p> <p>Le taux d'emploi de personnes handicapées est de 4,62 % en 2009 contre 4,15 % en 2008.</p> <p>CNP Assurances emploie 73 personnes en situation de handicap, en CDI et CDD. Le recours à des CAT représente 36 unités bénéficiaires. Elle abrite un CAT dans ses locaux.</p> <p>En 2009, un audit d'accessibilité des locaux de Paris et d'Arcueil a permis d'identifier les difficultés d'accès aux locaux de l'entreprise et de mettre en place un plan d'actions correctives.</p> <p>En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité</p>

	Au niveau du groupe CNP Assurances, 87 personnes sont en situation de handicap.
17. Les oeuvres sociales	<p>Le budget du Comité d'Entreprise représente 1,75 % de la masse salariale.</p> <p>En 2008, il se répartissait de la façon suivante : Enfance : 41 %, chèques-vacances : 24 %, voyages : 16 %. Autres (sport, culture, action sociale) : 19 %</p> <p>Les filiales du groupe ont mis en place des aides financières notamment pour les repas et les transports de leurs salariés.</p>
18. Relations entretenues par l'entreprise avec les associations de réinsertion, les établissements scolaires, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines	<p>L'accueil de jeunes en formation est une tradition à CNP Assurances. 61 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 99 stagiaires. CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide les écoles au travers de la Taxe d'apprentissage. Recrutement de 6 CDD Seniors.</p> <p>CNP participe à la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les entrepreneurs bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement Business Angels des Cités Partenaires II, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles.</p> <p>La fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et dans le développement des soins palliatifs. Depuis 2009, la fondation encourage l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et favorise l'information et la sensibilisation du plus grand nombre aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque.</p> <p>CNP Assurances soutient financièrement la Chaire de l'université Paris Dauphine « Risques et chances de la transition démographique ».</p> <p>Au Brésil, la filiale a mis en place le programme « Jovem de expressao » pour réduire l'exposition à la violence des jeunes via le bénévolat, le mécénat et des contrats d'apprentissage (18 en 2009).</p>
19. Méthodes selon lesquelles l'entreprise et ses filiales étrangères prennent en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement local	<p>88 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les filiales à l'international témoignent de cette insertion économique local. Les expatriés représentent 1% des collaborateurs des filiales. Dans l'ensemble des filiales internationales, 57% des cadres dirigeants sont embauchés localement (membres du comité exécutif ou de direction).</p>
20. Importance de la sous-traitance, méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions nationales de l'OIT	<p>Le recours à la sous-traitance est limité à des prestations d'imprimerie, de conseil et de déport d'accueil téléphonique.</p> <p>Signataire du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs.</p> <p>Le respect de la réglementation sociale est une clause d'éviction dans les appels d'offre.</p> <p>Cette même exigence se retrouve dans la gestion des actifs immobilier et des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance sont introduits dans celle des actifs financiers.</p> <p>De même, la filiale brésilienne Caixa Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats.</p>

ENVIRONNEMENT

Indicateurs de la loi NRE	Données 2009
21. Consommation de ressources en eau	La consommation en eau de CNP Assurances en 2009 s'élève à 36 383 m3 et 69 933 m3 pour le groupe CNP.
22. Consommation de matière première	<p>L'activité du Groupe CNP étant entièrement dédiée à l'assurance de personne, assimilable aux services financiers, la principale matière première est le papier. De nombreuses actions ont été conduites pour en réduire le volume utilisé.</p> <p>A CNP Assurances, depuis 2007 en particulier dans le cadre du fonctionnement interne, 10 % de l'intéressement a été octroyé en fonction d'un objectif de réduction de consommation de papier. Les courriers client sont optimisés dans la contrainte des obligations réglementaires d'information des assurés.</p> <p>Le développement des outils de délégation permet de limiter les éditions de documents contractuels. Au total, pour le fonctionnement interne, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, 141 millions de feuilles ont été utilisées en forte baisse par rapport à 2008.</p> <p>L'usage du papier recyclé est promu dès que possible. En 2009 il a représenté 18 % des feuilles consommées pour le fonctionnement interne.</p> <p>Dans l'ensemble du groupe la consommation de papier pour le fonctionnement interne et les documents contractuels s'élève à 152 millions de feuilles.</p> <p>Pour 84 % des salariés du groupe, le papier utilisé est certifié en gestion environnementale.</p>
23. Consommation d'énergie	<p>La principale énergie consommée est l'électricité : 17,9 millions de KWh, en diminution de 2 % à périmètre constant.</p> <p>Le site parisien a utilisé 4 367 Tonnes Vapeur pour se chauffer en 2009 soit 9,5 % de moins qu'en 2008.</p> <p>La consommation de gaz pour le chauffage des sites d'Angers et d'Arcueil s'est élevée à 206 351 m3 contre 164 748 m3 en 2008. La quantité de fuel utilisée pour le chauffage en 2009 est de 75 m3.</p> <p>Pour le groupe, la consommation d'électricité de 2009 est de 19,4 millions de kWh.</p>
24. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Parallèlement aux actions engagées pour la réduction de l'usage du papier, CNP Assurances a mis en place depuis 2007 des mesures d'optimisation de la gestion de ses bâtiments d'exploitation sur la base d'audits énergétiques.
25. Recours aux énergies renouvelables	Les bâtiments abritant les différentes entités du Groupe ne sont pas équipés, en 2009, de dispositifs de production d'énergie renouvelable.
26. Conditions d'utilisation des sols	Non pertinent compte tenu de l'activité de services
27. Rejets dans l'air, l'eau et le sol	<p>Compte tenu de son activité le Groupe CNP n'émet pas d'autre gaz à effet de serre que le CO2 et n'a pas d'impact polluant dans l'eau ni dans le sol.</p> <p>Un bilan carbone sera réalisé en 2010 en France sur les principaux sites pour approfondir l'analyse.</p>
28. Nuisances sonores et olfactives	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité.
29. Traitement des déchets	Le tri sélectif est en place pour 94 % des collaborateurs. Les papiers triés sont recyclés ainsi que les cartons (194 tonnes en 2009), les cartouches sont récupérés (4 289 en 2009 et revalorisées quand cela est possible),

	<p>ainsi que les piles (près de 500 kg). Le matériel informatique est donné ou cédé aux collaborateurs.</p> <p>Dans le groupe, 93 % des salariés disposent d'un système de tri sélectif, et 214 tonnes de papiers et carton ont été recyclées ainsi que 5 112 cartouches/toners.</p>
30. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales	<p>Avec 49 000 hectares de forêts, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. Les plans de gestion de ces forêts veillent à respecter la biodiversité. Le puit carbone correspondant est évalué à 220 000 tonnes en diminution de 30 % par rapport à 2008 du fait de la tempête Klaus de janvier 2009.</p> <p>Depuis 4 ans les collaborateurs de CNP Assurances sont invités à financer la plantation d'arbre au Brésil, avec doublement de la collecte par l'entreprise.</p> <p>Par ailleurs l'usage des visioconférences et conférences téléphoniques a été promu pour limiter les déplacements professionnels dans un contexte de développement de l'activité et d'expansion à l'international. Ainsi, le nombre d'heures de connexions est estimé pour 2009 à 6 900 heures soit une progression de 83 %. 4 nouvelles salles ont été équipées et certaines salles existantes ont été réaménagées pour mieux répondre à la demande</p> <p>Enfin un objectif de réduction des émissions de 3 % par an a été fixé à compter de 2010.</p> <p>Les filiales internationales ont mis en place différentes actions pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Particulièrement au Brésil, où la filiale propose le produit CAIXACAP BLUE DREAM dans lequel une partie des primes est reversée à l'ONG Green Initiative pour mener à bien le programme « Carbone Séguro » de réserve de carbone dans la forêt Atlantique.</p>
31. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires	En matière environnementale, les dispositions législatives et réglementaires n'impactent CNP Assurances que pour la gestion des bâtiments.
32. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	Les entités du Groupe, compte tenu de leur activité, n'ont pas développé de démarches de certification environnementale.
33. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services
34. Existence de services internes de gestion de l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au delà des établissements de la société	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services
35. Formation et information des salariés	La rubrique dédiée au développement durable dans l'intranet a enregistré plus de 6 connexions par salariés en moyenne sur 2009. De 2007 à 2009, un cinquième de l'intéressement a été conditionné à des actions de mobilisation en matière de développement durable. La semaine du Développement durable est aussi l'occasion de nombreuses manifestations. Enfin un objectif de réduction des émissions de 3% par an

	<p>a été fixé à compter de 2010.</p> <p>Depuis mi 2009 un module de formation au Développement durable se développe en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>Dans les filiales du groupe des opérations de sensibilisation des salariés ont également été réalisées, en particulier au Brésil et en Italie.</p>
36. Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services
37. Montants des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causées à celui-ci	Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.
38. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger en matière environnementale	Les filiales partagent les objectifs de CNP Assurances de réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe: l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les filiales du groupe reportent annuellement leur situation sociale et environnementale à CNP Assurances.

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Un aspect majeur de la notion de gouvernement d'entreprise est la mise en œuvre de principes directeurs destinés à assurer le développement et le fonctionnement efficace de la Société et des différentes structures qui la composent.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de 3 censeurs, a fait le choix d'une dissociation des fonctions de Président et de celles de Directeur Général. Il a procédé à la nomination de ce dernier parmi les administrateurs et a défini les décisions du Directeur Général pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil est requise.

Présidence, Conseil d'administration, Comités spécialisés

Le Conseil d'administration présente, au travers de sa composition, une structuration conforme à l'actionnariat de la Société qui comprend notamment deux actionnaires majoritaires. La présence des actionnaires de référence, qui ont démontré leur pleine implication dans la définition de la stratégie du Groupe, constitue aux yeux de la Société, l'assurance de la prise en compte et de la préservation des intérêts de tous les actionnaires de CNP ASSURANCES. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'administration veille à une gouvernance harmonieuse au sein de cet actionnariat, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société. A ce titre, il lui incombe en particulier d'organiser, de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce Conseil. Le Président du Conseil assume d'ailleurs la présidence du Comité stratégique et il est membre du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration et en particulier, son Président sont soucieux de veiller à ce que l'équilibre de sa composition et de celle des comités spécialisés garantissent aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

La Société considère que la composition du Conseil respecte les principes essentiels mentionnés à l'article 6 du code AFEP / MEDEF.

Confrontée à la poursuite de la crise financière et économique mondiale, l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité d'audit a joué en 2009 son rôle de vigie en procédant lors de chacune de ses réunions périodiques à l'étude du niveau d'exposition de la Société aux risques liés à la crise financière.

Dans le cadre de ses travaux, ce Comité a disposé tout au long de l'année écoulée, d'une actualisation de l'information fournie par la Direction Générale, notamment sur les engagements financiers de CNP ASSURANCES relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Au-delà de ce rôle essentiel d'observateur vigilant et conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce qui impose désormais, par la voie légale, à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un comité d'audit et en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP ASSURANCES exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit, dont le règlement intérieur a été actualisé le 23 février 2010, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède également à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Comité s'assure également de la coordination des efforts menés par l'audit interne et l'audit externe pour accomplir leurs missions.

Conformément aux bonnes pratiques formulées par l'Institut français de administrateurs (IFA), un processus d'autoévaluation du Comité d'audit a été lancé à la fin de l'exercice 2009 dans le cadre d'un exercice plus large qui concerne le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.

Cet exercice permettra de poursuivre la réponse à apporter au besoin des membres du Comité d'audit d'avoir à réexaminer régulièrement leur mission afin de faire face aux nouvelles contraintes, exigences et incertitudes susceptibles d'impacter les performances de l'Entreprise.

Créé le 10 juillet 2007 et complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations & des nominations préexistants, le Comité stratégique a examiné les principaux dossiers et projets de développement nationaux et internationaux et a émis plusieurs recommandations s'inscrivant dans la défense du caractère prudent auquel est attaché CNP Assurances.

Ce mode de fonctionnement permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décision collégiale atteste du caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2009 figurent également dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Direction Générale et Comité exécutif

A la suite de sa nomination, le Directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif qui associe les quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances.

Cette structure interne, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce Comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au Directeur Général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'actions à mettre en oeuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, qu'il considère, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général mentionnée ci-dessus distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle d'une part, et les fonctions opérationnelles et exécutives, d'autre part.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences, le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration, à l'exception d'un certain nombre d'opérations, pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil d'administration.

Les limitations des pouvoirs du Directeur Général

Les limitations des pouvoirs du Directeur Général font l'objet de la liste suivante :

- Sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 millions d'euros ;
- Opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- Opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, annuellement et en dernier lieu le 23 février 2010, le Conseil d'administration donne au Directeur général les autorisations lui permettant de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 alinéa 4 du Code de commerce.
- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1,5 milliard d'euros, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société.
- Enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a délégué au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter du 25 mai 2011.

Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux (Président, Directeur Général, administrateurs) sont détaillées dans le chapitre 12.2 « rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion du Conseil d'administration, conformément aux prescriptions de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF.

Rémunérations des membres du Comité exécutif

Les informations, qui concernent les Directeurs généraux adjoints, ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit et qui concerne les membres du Comité exécutif, les rémunérations du Directeur général, versées par CNP Assurances apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci faisant l'objet d'une information plus précise dans les tableaux relatifs aux « rémunération des mandataires sociaux ».

Les rémunérations allouées par CNP Assurances aux Directeurs généraux adjoints, dans le cadre de leur contrat de travail, comprennent une rémunération fixe et variable, des avantages en nature constitués d'un véhicule de fonction, et pour l'un d'entre eux, de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (EPI, contrat collectif d'assurance souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise). Sont également ajoutées au total de ces rémunérations, pour l'un des Directeurs généraux adjoints, une somme versée sous forme de prime et pour deux d'entre eux, des indemnités de congés payées.

Tableau de synthèse des rémunérations du Comité exécutif

Gilles Benoist, Directeur général	Rémunérations versées en 2008 (€)	Rémunérations versées en 2009 (€)
rémunération fixe	580 000,00	580 000,00
rémunération variable	290 125,00	319 000,00
Jetons de présence perçus de CNP Assurances	34 200,00	34 200,00
Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction)	12 904,87	10 220,49
TOTAL rémunération du Directeur général	917 229,87	943 420,49
Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint Antoine Lissowski, Directeur général adjoint Gérard Ménéroud, Directeur général adjoint Jean-Pierre Walbaum, Directeur général adjoint	Rémunérations versées en 2008 (€)	Rémunérations versées en 2009 (€)
rémunération fixe globale des 4 DG Adjoints	1 191 367,56	1 191 367,56
rémunération variable globale des DG A	710 874,00	715 161,00
Avantages en nature des DG A (véhicule de fonction)	15 263,16	14 546,94
Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime)	76 465,05	89 916,82
TOTAL rémunérations Directeurs généraux adjoints	1 993 969,77	2 010 992,32
• Soit, une moyenne de rémunération par DG A :	498 492,44	502 748,08
TOTAL rémunérations du Comité exécutif (DG + DG A)	2 911 199,64	2 954 412,81
• Soit, une moyenne de rémunération par membre du Comité exécutif (DG + DG A) :	582 239,93	590 882,56

**9 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DONNEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES**

Période de validité et utilisation au cours de l'exercices 2009

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2009
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par AGO du 22/04/2008, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Echéance : 22/10/2009	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 16/04/2009 auto détention de 491 044 actions, soit 0,33% du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 21/04/2009, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Echéance : 21/10/2010	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2009, auto détention de 504 263 actions, soit 0,34% du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 22/04/2008, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22/06/2010	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 22/04/2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Echéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
	Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions	Accordée par AGE du 22/04/2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Echéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 22/04/2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22/06/2010	500 M € primes d'émission incluses	Néant

10 BILAN DES OPERATION REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DURANT L'EXERCICE 2009

L'Assemblée générale du 21 avril 2009 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en bourse de la société.

Achats et vente d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée à l'assemblée générale 21 avril 2009, la société a acheté (du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009) 3 245 813 actions au prix moyen de 60.35 € et vendu 3 396 831 actions au prix moyen de 59.91 €.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	3 245 813	3 396 831	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (€)	60.35	59.91						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (€)	195 895 450.14	203 521 071.41						

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	:	0,33 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	:	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	:	504 263
Valeur comptable (mis à la juste valeur*)	:	34 168 860.88
euros		
Valeur de marché du portefeuille*	:	34 168 860.88
euros		

* au cours de clôture du 31 décembre 2009 : 67.76 euros

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2009. Par ailleurs 50 550 actions ont été attribuées aux salariés le 19 juillet 2009 dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites du 19 juillet 2007.

Il n'a été procédé à aucune réallocation des actions ainsi acquises à d'autres objectifs.

Toutes les actions détenues au 31 décembre 2009 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 7 351 actions acquises au prix de 86,08 euros et détenues sur un compte distinct.

Annulation

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

11 RAPPORT SUR LES PROJETS DE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2009 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet même de la convocation de l'Assemblée Générale.

La 1^{ère} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 004 135 000 d'euros.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 3,00 euros par action (3^{ème} résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2009 ressort à 934 267 620,14 € (contre 970 902 771,01 € en 2008). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 392 500 540,49 €, le bénéfice distribuable de l'exercice 2009 est de 1 326 768 160,63 €, auquel il convient de retrancher une somme de 12 489 703, 25 € constituée en application de l'article R.331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau.

Le report de charge lié à l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE), tel qu'il est autorisé par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est donc, conformément à l'article R.332-6, déduit du bénéfice distribuable.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2009, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement selon les modalités présentées dans la 3^{ème} résolution.

Les modalités relatives au paiement du dividende, conformes aux délais fixés par l'instruction d'Euronext du 6 décembre 2007 imposant le respect d'un délai de distribution du dividende de 5 jours ouvrés minimum après décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sont précisées afin d'offrir aux actionnaires une information claire et transparente sur leurs droits.

Ainsi, la mise en paiement du dividende interviendrait le 01 juin 2010 et la date de détachement du dividende, le 27 mai 2010 Ce qui signifie qu'à compter du 27 mai 2010 l'ensemble des négociations sur les actions CNP Assurances sera exécuté, coupon détaché, c'est-à-dire sans droit à la perception du dividende.

Le montant du dividende proposé est de 3,00 euros par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 43 % du résultat net courant consolidé, contre un taux de 37 % correspondant à un dividende de 2,85 € au titre de l'exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il est toutefois précisé que, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 117 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce. (4^{ème} résolution) et ratification de la convention réglementée entre la Société et M. Gilles Benoist, Directeur Général (5^{ème} résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives aux conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance puis par le Conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2009. Aucune autre convention réglementée nouvelle n'a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration en 2009, hormis celle qui fait l'objet de la 5^{ème} résolution concernant l'avenant au contrat de travail du Directeur général de CNP Assurances portant sur les éléments de rémunération, indemnités et avantages à verser par la Société, en cas de rupture du contrat de travail, suite à un éventuel licenciement.

Ratification de la nomination d'un administrateur (6^{ème} résolution)

Cette résolution concerne la ratification de la nomination de :

- M. Tommaso Padoa-Schioppa, en qualité d'administrateur, membre coopté par le Conseil d'administration du 23 juin 2009, en remplacement de M. Alexandre Lamfalussy, membre démissionnaire.

Cette nomination est conforme aux règles de désignation prévues par les statuts de CNP Assurances.

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société. Prix maximum d'achat : 140 €/action. (7^{ème} résolution)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste inchangé à 140 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en oeuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en oeuvre.

La mise en oeuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit d'en déléguer la réalisation au Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2009 ainsi que les projets de résolution, présentés à l'Assemblée, a prévu de donner tous pouvoirs au Directeur Général de la Société à l'effet de mettre en oeuvre le programme de rachat, sous condition suspensive de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires. Le vote d'adoption de l'Assemblée générale entraînera automatiquement la levée de la condition suspensive et le Directeur Général sera ainsi en capacité de mettre immédiatement en oeuvre le programme de rachat adopté.

Expiration des Mandats respectifs des Commissaire aux comptes titulaires et de leurs suppléants (8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Les mandats des deux Commissaires aux comptes de la Société et de leurs suppléants respectifs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Le Conseil d'administration, après avis de son Comité d'audit, propose, dans le cadre d'une nouvelle composition du collège des Commissaires aux comptes :

- La nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, du Cabinet Mazars, représenté par M. Jean-Claude Pauly. La suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Michel Barbet-Massin.
- La nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par M. Eric Dupont. La suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Yves Nicolas.

La durée légale de leur mandat respectif est de 6 exercices et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2015.

Les Commissaires aux comptes titulaires ainsi que leurs suppléants respectifs ont par avance informé la Société qu'ils accepteraient leurs mandats et ont déclaré n'exercer aucune fonction et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Division de la valeur nominale des actions de la Société par quatre pour la ramener de 4 euros à 1 euro (10^{ème} résolution)

La très bonne performance boursière de l'action CNP Assurances (*en 10 ans, le titre a plus que doublé*) place le titre CNP à un niveau sensiblement plus élevé que celui des valeurs composant les indices du CAC 40 et du SBF 120.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des actionnaires de diviser par 4 la valeur nominale du titre CNP Assurances, actuellement fixé à 4 euros, afin de ramener la valeur de l'action à un niveau plus en ligne avec les cours des sociétés composant le CAC 40.

Cette division de la valeur nominale, qui serait alors fixée à 1 euro, entraînerait mécaniquement une multiplication par 4 du nombre d'actions en circulation sur le marché et devrait avoir un effet favorable sur la liquidité du titre. Cette opération permettrait une meilleure accessibilité de l'action CNP Assurances notamment auprès des actionnaires individuels et devrait favoriser ainsi l'accroissement du nombre d'actionnaires de la Société.

Cette opération est totalement neutre pour les actionnaires. En effet et si l'Assemblée approuve la proposition du Conseil, l'actionnaire qui, par exemple, possède aujourd'hui 10 actions d'une valeur nominale de 4 euros, détiendra, après division du titre, 40 actions d'un euro de nominal. Cette opération n'aura donc pas de conséquences sur la valeur globale du portefeuille de l'actionnaire CNP.

Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts, relatif au capital social (11^{ème} résolution)

Si l'Assemblée décide d'adopter la résolution précédente relative à la division du nominal de l'action, il conviendra alors de donner les pouvoirs nécessaires au Conseil afin qu'il puisse procéder aux modifications statutaires nécessaires.

Pouvoirs pour formalités (12^{ème} résolution)

Résolution récurrente, nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives et juridiques.

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration, liste des mandats et fonctions des Mandataires sociaux *

Edmond Alphanféry

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Agrégation d'économie politique.
Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry 75015 Paris.

Edmond Alphanféry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-président (1991) et Président du Conseil général du Maine et Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Economie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Electricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphanféry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 501 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe CNP Assurances

CNP International (SA)	Président du Conseil d'administration
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Membre du Conseil d'Administration
CNP UniCredit Vita (ex CNP Capitalia Vita) (société de droit italien)	Administrateur

Autres fonctions et mandats

Calyon (SA)	Membre du Conseil d'administration
GDF Suez (SA) (ex Suez)	Membre du Conseil d'administration, Président du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement durable
Icade (SA)	Membre du Conseil d'administration
Nomura Securities	Membre de l'"European Advisory Panel" depuis 2009
Centre des Professions Financières	Président depuis 2003

Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Alphanféry n'est plus titulaire

Lehman Brothers	Membre de l'"European Advisory Board" (fin de mandat : septembre 2008)
-----------------	---

* Il est précisé qu'il n'existe pas de liens familiaux entre ces personnes.

Société des Editions de Presse " Affiches Parisiennes " (SA)	Membre du Conseil d'administration (fin de mandat : août 2005)
--	--

Gilles Benoist

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.
Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry 75015 Paris.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 2741 actions CNP Assurances et de 84 parts de FCPE CNP.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe CNP Assurances

CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita)	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations
CNP Caution (SA)	Représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
CNP Immobilier (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
83 Avenue Bosquet (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente
Ilôt A5B (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Issy Desmoulins (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Le Sextant (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Pyramides 1 (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente
Rueil Newton (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Sino French Life Insurance (société de droit chinois)	Administrateur
Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière de la CNP (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière Montagne de la Fage (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Foncière de la CNP (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
SPIFIC (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente

Vendôme Europe (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Autres fonctions et mandats	
Caisse des Dépôts	Membre du Comité de Direction Groupe (depuis 2003)
Compagnie Internationale André Trigano (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Dexia SA (société de droit belge)	Administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité
Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance (FFSAA)	Président (depuis le 19/12/2007)
Suez Environnement Company (SA)	Administrateur et membre du Comité stratégique
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Benoist n'est plus titulaire	
CDC Ixis (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Gimar Finance (SCA)	Représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27/04/2005)

Augustin de Romanet

Né le 2 avril 1961.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité Stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Caisse des dépôts et consignations	Directeur Général
Accor (SA)	Administrateur et membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et des rémunérations (mai 2007 à février 2009)
CDC Entreprises (SAS)	Administrateur
Dexia (société de droit belge)	Administrateur, membre du Comité stratégique et membre du Comité des rémunérations et des nominations
Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif)	Président du Directoire
Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA)	Président du Conseil d'administration
FSI-PME Portefeuille (SAS)	Administrateur
Icade (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur
Société Nationale Immobilière - SNI (SAEM)	Président du Conseil de surveillance
Veolia Environnement (SA)	Administrateur
Mandats et fonctions de 2004 à 2008 dont M. de Romanet n'est plus titulaire	

Icade (ex-Icade EMGP)	Représentant permanent de la CDC, administrateur (avril à novembre 2007)
Crédit Agricole (SA)	Directeur adjoint finances et stratégie et membre du Comité exécutif du groupe (octobre 2006 – mars 2007)
Présidence de la République	Secrétaire général adjoint à la (2005-2006)
Cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin	Directeur adjoint du (2004-2005)

Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.
Adresse professionnelle : 137 rue de l'Université 75007 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des dépôts

CDC Entreprises	Président
Avenir Entreprises (SA)	Président du Conseil d'administration
CDC Entreprises Elan PME (SAS)	Président
Caisse des dépôts et consignations	Membre du Comité direction Groupe
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
Consolidation et développement gestion (SAS)	Président
FSI-PME Portefeuille (SAS)	Président
Icade (SA)	Administrateur

Autres mandats et fonctions

Nexans (SA)	Administrateur
NRJ Group (SA)	Censeur
Oseo (EPIC)	Censeur
Plastic Omnium (SA)	Administrateur
Schneider Electric (SA)	Membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004 - 2005)

Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Gallot n'est plus titulaire

Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 1/09/2007)
Austral (SICAV)	Président (fin de mandat : 2006)
Crédit Foncier de France (CFF) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 20/07/2006)
Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois)	Administrateur (fin de mandat : 2006)

Pierre Hériaud

Né le 23 août 1936.

Ecole supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry 75015 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 60 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Etienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Hériaud est administrateur de l'Association Groupe ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture) d'Angers, après en avoir été le Vice-Président jusqu'en 2009.

André Laurent Michelson

Né le 10 février 1955.

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, Direction des Fonds d'Epargne, 72 Avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 74 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent MICHELSON est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'Epargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.

Alain Quinet

Né le 11 septembre 1961.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille 75007 Paris.

Alain Quinet a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire (fin de mandat en cours: Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est membre du Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Caisse des dépôts et consignations	Directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des dépôts, Membre des Comités de direction de la Caisse des dépôts et du Groupe
Accor (SA)	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit
CDC Entreprises Capital Investissement (SA)	Président Directeur Général, Administrateur (fin de mandat : 21/12/2009)
CDC Infrastructure (SA)	Président du Conseil d'Administration, Administrateur
CDC International (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts, Membre du Conseil d'administration
Compagnie des Alpes (SA)	Administrateur (auparavant Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009) Membre du Comité de la Stratégie et du Comité des nominations et des rémunérations
Compagnie Nationale du Rhône (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts membre du Conseil de surveillance
Dexia SA (SA belge)	Membre du Conseil d'administration (fin de mandat : novembre 2009)
Eiffage (SA)	Membre du Conseil d'administration, Membre du Comité des nominations et rémunérations
Financière Transdev (SA)	Président Directeur Général, Administrateur
Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts, membre du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des risques, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations
Icade (SA)	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégie et investissements
Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA)	Membre du Conseil d'administration
Transdev (SA)	Représentant permanent de Financière Transdev, Membre du Conseil d'administration
Principaux mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Quinet n'est plus titulaire	
Réseau Ferré de France (EPIC)	Membre du Conseil d'administration (Fin de mandat : 31/03/2008)
Electricité Réseau Distribution France (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 31/03/2008)

Franck Silvent

Né le 1er août 1972.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier 92772 Boulogne Billancourt.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Compagnie des Alpes (SA)	Directeur Général Délégué, Directeur Finances, Stratégie et Services Supports
Belpark BV (société de droit belge)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Administrateur (fin de mandat : 20/01/2009)
Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS)	Président
Compagnie des Alpes – Financement (CDA- FI) (SNC)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Gérante
Compagnie du Mont-Blanc– CMB (SA)	Administrateur
Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS)	Président
Compagnie Financière de Loisirs -COFILO) (SAS)	Président (fin de mandat : 26/01/2009)
Domaine Skiable de Flaine – DSF (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2/10/2009)
Domaine Skiable du Giffre – DSG (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2/10/2009)
Grévin et Compagnie (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Administrateur
Musée Grévin (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Administrateur (depuis le 29/06/2006, auparavant Président du Conseil d'administration)
Premier Financial Services – PFS (société de droit belge)	Administrateur (fin de mandat : 20/01/2009)
Safari Africain de Port Saint Père (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes Administrateur (fin de mandat : 27/01/2009)
SwissAlp	Administrateur
Mandats et fonctions occupés de 2004 à 2008 dont M. Silvent n'est plus titulaire	
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 19/07/2006)
CDC DIGMBH	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : 23/12/2004)
CDC Holding Finance (SA)	Représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur Général
CDC Ixis Asset Management Holding (SA)	Membre du Conseil de surveillance du 1/03/2004 au 23/12/2004
CDC Ixis Investor Services	Administrateur (fin de mandat : 12/01/2005)
CDC Ixis Italia Holding	Représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28/03/2003 au 28/07/2004
CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises)	Administrateur du 03/03/2004 au 23/12/2004

Capital Investissement) (SA)	
Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (CDA- DS) (SAS)	Président du Comité de surveillance (fin de mandat : 31/07/2008)
Financière Lille	Président du Conseil d'administration du 4/07/2003 au 23/12/2004
Galaxy Fund Management	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : 01/03/2004)
Groupe Caisse des Dépôts	Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie : de 2002 à 2005
Part'com	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : juin 2004)
Sicav « Liberté et Solidarité »	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : 01/03/2004)
Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA)	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : 10/03/2005)
Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM)	Membre du Conseil de surveillance ; Président du Comité d'audit (fin de mandat : 10/06/2006)
Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA)	Membre du Conseil de surveillance du 15/10/2003 au 23/12/2004
Transdev (SA)	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat : 23/12/2004)
XAnge Capital (SA)	Représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 23/12/2004)

Jean-Paul Bailly

Né le 29 novembre 1946.

Ecole Polytechnique, Master of Science in Management.

Adresse professionnelle : La Poste 44 boulevard Vaugirard 75015 Paris.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

La Poste (EPIC)	Président du Conseil d'administration
Accor (SA)	Administrateur (depuis le 13/05/2009)
GDF Suez	Représentant de l'Etat, Administrateur et membre du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement durable
Geopost (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
La Banque Postale (SA)	Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination- rémunération
La Banque Postale Asset Management (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Poste Immo (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
SF 12 (SAS)	Représentant permanent de La Poste, Président
Sofipost (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur

Sopassure (SA)	Administrateur
Systar (SA)	Administrateur
Xelian (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Bailly n'est plus titulaire	
Efiposte (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur (<i>fin de mandat : 2005</i>)
Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE)	Représentant permanent de La Poste, Membre (<i>fin de mandat : 2006</i>)
S F 2 (SA)	Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur (<i>fin de mandat : 11/04/2008</i>)

François Pérol

Né le 6 novembre 1963.

HEC, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration. Adresse professionnelle :
Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

M. Pérol est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

BPCE (SA)	Président du Directoire
Banques Populaires Participations (SA)	Directeur général et administrateur
BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires)	Directeur général (<i>fin de mandat : 31/07/2009</i>)
Caisse d'Epargne Participations (SA)	Directeur général et administrateur
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE)	Président du Directoire (<i>fin de mandat : 31/07/2009</i>)
CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier)	Administrateur
Fédération Bancaire Française	Vice-Président du Comité exécutif
Financière Océor	Président du Conseil d'administration
Natixis	Président du Conseil d'administration
Sopassure	Administrateur
Foncia Groupe	Président du Conseil de surveillance
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Pérol n'est plus titulaire	
Présidence de la République	Secrétaire Général Adjoint (2007/2008)
Rothschild & Cie	Associé Gérant (2005/2006)

Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.
Adresse professionnelle : La Poste 44 boulevard Vaugirard 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

La Poste (EPIC)	Directeur Général Délégué – Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires Internationales et Juridiques et de la Régulation
Geopost (SA)	Administrateur
GeoPost Intercontinental (SAS)	Membre du Comité de surveillance
Hypios (SAS)	Membre du Comité d'administration
La Banque Postale (SA)	Vice-président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique.
Poste Immo (SA)	Président du Conseil d'administration
Sopassure (SA)	Administrateur, auparavant Président Directeur général (jusqu'au 28/03/2009)
XAnge Capital (SA)	Président du Conseil de surveillance
Xelian (SA)	Censeur

Alain Lemaire

Né le 5 mars 1950.

Ecole Nationale d'Administration.
Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Alain Lemaire a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Nicolas Mérimondol, démissionnaire (fin de mandat en cours: Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Lemaire est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

BPCE (SA)	Membre du Directoire, Directeur Général (réseau Caisses d'Epargne)
ANF (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Banca Carige (SA de droit italien)	Administrateur
Banque Palatine (SA)	Président du Conseil de surveillance
Banque Privée 1818 (ex La compagnie 1818-Banque Privée) (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Caisse d'Epargne Garanties Entreprises (GIE)	Représentant permanent de BPCE, membre du

	Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance)
Caisses d'Epargne Participations (SA)	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Membre du Directoire, Directeur Général (fin de mandat : 31/07/2009°)
Crédit Foncier de France (SA)	Administrateur (auparavant Président du Conseil d'administration)
Ecureuil Vie Développement	Administrateur
Erilia (SA)	Administrateur
Erixel (SAS)	Président du Conseil d'administration
FLCP (SAS)	Président du Comité de surveillance
GCE Capital (SAS)	Président du Conseil de surveillance
GCE Domaines (SA)	Administrateur
GCE Fidélisation	Président
Natixis (SA)	Administrateur (auparavant Représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance)
Natixis Asset Management (SA)	Président du Conseil d'administration
Natixis Epargne Financière (SA)	Administrateur
Natixis Epargne Financière Gestion (SA)	Administrateur
Nexity (SA)	Administrateur
Socfim (SA)	Président du Conseil de surveillance
Sopassure (SA)	Administrateur
Yunus Movie Project Partners (SAS)	Censeur
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Lemaire n'est plus titulaire	
Arpège (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 28/10/2008)
Banque de La Réunion (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur (fin de mandat : 2008)
Banque des Antilles Françaises (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur (fin de mandat : 2008)
Business Services (GIE)	Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008)
Caisse d'Epargne de Provence-Alpes -Corse – CEPAC (SA)	Président du Directoire (fin de mandat : 2008)
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (fin de mandat : 19/10/2008)
Ecureuil Gestion (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance, membre du Comité de rémunération (fin de mandat : 30/06/2008)
Ecureuil Gestion FCP (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 30/06/2008)
Ecureuil Vie (SA)	Administrateur
Financière Océor (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008)
Holassure (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur
I. Selection (SA)	Représentant permanent de GCE I, membre du Conseil de surveillance
La Chaîne Marseille –LCM (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, administrateur (fin de mandat : 2008)
Marseille Aménagement (SAEM)	Administrateur (fin de mandat : 2008)

Proxipaca Finance (SAS)	Membre du Conseil de direction (fin de mandat : 2008)
SCF Py & Rotja (société civile forestière)	Gérant (fin de mandat : 2008)
Viveris (SAS)	Président du Conseil de direction (fin de mandat : 2008)
Viveris Management (SAS)	Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008)

Patrick Werner

Né le 24 mars 1950.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

La Banque Postale (SA)	Président du Directoire
La Poste	Directeur Général Délégué – Directeur des Activités Financières
AFPEN (association)	Représentant de La Banque Postale, Administrateur
BMS Développement (SAS)	Président
BMS Exploitation (SAS)	Président
CRSF Dom (SCI)	Représentant de La Banque Postale, Gérante
CRSF Métropole (SCI)	Représentant de La Banque Postale, Gérante
Europay France (SAS)	Administrateur (fin de mandat : 12/05/2009)
Fonds de Garantie des Dépôts	Membre du Conseil de surveillance, Membre du Comité d'audit
La Banque Postale Asset Management (SA)	Président du Conseil de surveillance
La Banque Postale Assurances Iard (ex Fédération-SF2)	Président du Conseil de surveillance du 14/09/09 au 10/12/09, Président du Conseil d'administration depuis le 10/12/09
La Banque Postale Financement (SA)	Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 24/04/09)
La Banque Postale Gestion Privée (SA)	Président du Conseil de surveillance
La Banque Postale Prévoyance (SA)	Président du Conseil d'administration
Oddo et Cie (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 23/09/09)
Poste Immo (SA)	Administrateur (fin de mandat : 23/04/09)
SF2 (SA)	Président Directeur général
SFPMEI (SAS)	Président
Société Financière de Paiements (SAS)	Président du Comité de surveillance
Sopassure (SA)	Représentant permanent de SF2, Administrateur
XAnge Private Equity (SA)	Président du Conseil de surveillance

Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Werner n'est plus titulaire	
Efiposte (SA)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 16/12/2005)
Issy SF2 4 (SA)	Président du Conseil de surveillance
LBPAM Actions Indice Euro (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28/01/2008)
LBPAM Actions Indice France (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28/01/2008)
LBPAM Obli Court Terme (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 10/03/2008)

Ramon Fernandez

Né le 25 juin 1967.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : DGTPE 139 rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12.

Nommé représentant de l'Etat au Conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

L'Etat a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Mandats et fonctions

Direction Générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE)	Directeur général
BPCE	Représentant de l'Etat, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des rémunérations et des nominations
Caisse des dépôts et consignations	Membre de la Commission de surveillance, membre du Comité d'examen des comptes et des risques ainsi que du Comité des Fonds d'épargne
Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	Commissaire du gouvernement
GDF Suez	Représentant de l'Etat, administrateur

Philippe Baumlin

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie « gestion d'entreprise ».
Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry 75015 Paris.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 99 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

FCPE « Actions CNP	Président du Conseil de surveillance
UGRC (Union Générale de Retraite des Cadres)	Administrateur (depuis le 18/11/2009)
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Baumlin n'est plus titulaire	
Norpierre 2 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance. (Fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)

Antonio Borgès

Né le 18 novembre 1949.

Adresse professionnelle : HFSB 2e étage, 167 Fleet Street, London EC4A 2EA

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borges a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 54 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

The Hedge Fund Standards Board Ltd (HFSB)	Chairman depuis le 1/07/2008
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
European Corporate Governance Institute (ECGI) (Association)	Président
Heidrick and Struggles (USA)	Administrateur
Jeronimo Martins (société de droit portugais)	Administrateur
Scor (SE)	Administrateur
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Borgès n'est plus titulaire	
Goldman Sachs International	Vice-Président Managing Director (fin de mandat : avril 2008)
Scor Vie (SA) (devenue Scor Global Life SE en 2007)	Administrateur (fin de mandat : 2007)
Sonaecom	Administrateur

Henri Proglío

Né le 29 juin 1949.

H.E.C.

Adresse professionnelle : EDF 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005 Henri PROGLIO a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglío est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

EDF (SA)	Président Directeur général (depuis le 25/11/2009, auparavant Administrateur)
Veolia Environnement (SA)	Président du Conseil d'administration, Président Directeur Général jusqu'au 27/11/2009
Comité de l'Energie Atomique	Membre (depuis le 25/11/2009)
Dalkia (SAS)	Membre des Conseils de surveillance A et B
Dassault Aviation (SA)	Administrateur
Natixis (SA)	Administrateur (depuis le 30/04/2009, auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 30/04/2009)
Veolia Eau (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 30/12/2009, auparavant gérant non associé jusqu'au 27/11/11/2009)
Veolia Env. North America Operations (USA)	Administrateur / Director
Veolia Propreté (SA)	Président du Conseil d'administration
Veolia Transport (SA)	Président du Conseil d'administration

Mandats échus au cours de l'année 2009

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Censeur (fin de mandat : 31/07/2009)
Campus Veolia Environnement (SAS)	Président (fin de mandat : 27/11/2009)
Dalkia France (SCA)	Membre et Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 27/11/2009)
Dalkia International (SA)	Administrateur (fin de mandat : 27/11/2009)
EOLFI (SA)	Président du Conseil de surveillance (du 6/04/2009 au 27/11/2009)
Largardère (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 16/11/2009)
SARP Industries (SA)	Administrateur (fin de mandat : 19/10/2009)
Siram (Italie)	Administrateur (fin de mandat : 27/11/2009)
Société des Eaux de Marseille (SA)	Administrateur (fin de mandat : 27/11/2009)
Veolia Env. Serv. Australia (Australie)	Administrateur / Director (fin de mandat : 19/10/2009)
Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA)	Administrateur / Director (fin de mandat : 19/10/2009)
Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni)	Administrateur / Director (fin de mandat : 27/11/2009)
Veolia Transport Australasia (ex -Veolia Transport	Administrateur / Director (fin de mandat :

Australia (Australie)	19/10/2009)
Veolia Transport Northern Europe (Suède)	Administrateur / Director (fin de mandat : 2/09/2009)
Veolia Water (SA)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 27/11/2009)
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Proglia n'est plus titulaire	
B 1998 SL (Espagne)	Administrateur (fin de mandat : février 2004)
Casino Guichard-Perrachon (SA)	Administrateur (fin de mandat : 9/06/2008)
CEO (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004)
CFSP (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004)
Comgen Australia	Administrateur (fin de mandat : février 2005)
Connex Leasing (Royaume Uni)	Administrateur (fin de mandat : avril 2004)
Connex Transport AB (Suède)	Administrateur (fin de mandat : octobre 2004)
Connex Transport UK (Royaume Uni)	Administrateur (fin de mandat : avril 2004)
EDF International (SA)	Administrateur (fin de mandat : juin 2004)
Elior (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29/03/2007)
FCC (Espagne)	Administrateur (fin de mandat : septembre 2004)
Onyx UK Holding (Royaume Uni)	Administrateur (fin de mandat : février 2005)
SAFISE (SA)	Administrateur (fin de mandat : décembre 2004)
SARP (SA)	Administrateur (fin de mandat : octobre 2006)
Société des Eaux de Melun (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004)
Thales (SA)	Administrateur (fin de mandat : 12/02/2007)
Veolia Env. Serv. Asia (Singapour)	Administrateur (fin de mandat : 19/07/2007)
Wasco (ex US Filter, USA)	Administrateur (fin de mandat : septembre 2004)

Jacques Hornez

Né le 19 juillet 1950.

Adresse professionnelle : MGEN 3, square Max Hymans 75015 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

MGEN	Administrateur et Vice-Président depuis le 7/07/2009
Arts et Vie (Association)	Administrateur
Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à Conseil d'administration)	Administrateur
Conseil national du Crédit Coopératif	Administrateur
EGAMO (SA)	Président du Conseil d'administration
Fructipierre ex-Parnasse Immo (SCPI)	Représentant permanent au Conseil de surveillance

GAIA	Président du Conseil de surveillance
MGEN Action Sanitaire et Sociale	Administrateur
MGEN Centres de santé	Administrateur
MGEN Filia	Administrateur
MGEN Union	Administrateur
MGEN Vie	Administrateur
Observatoire de l'Enfance en France (GIE)	Administrateur
Parnasse MAIF (SA)	Administrateur
Philgen (SCI)	Cogérant
SFG (Système Fédéral de Garantie)	Premier Vice Président
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. HORNEZ n'est plus titulaire	
CCOMCEN (GIE)	Administrateur (fin de mandat : 2008)
Filia MAIF (SA)	Censeur (fin de mandat : 2007)
MGEN	Trésorier général
MMC Titrisation (Sicav)	Administrateur (fin de mandat : septembre 2007)
Multi Gestion EGAMO (SICAV)	Président
Natexis Convertibles Europe (Sicav)	Administrateur (fin de mandat : 2008)
Norden (SICAV)	Administrateur (fin de mandat : 2008)
Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF)	Administrateur
Valorg (SICAV)	Administrateur (fin de mandat : 2004)

Jean-Louis de Mourgues

Né le 7 mai 1947.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, DES de Droit Public, Ecole Nationale d'Administration.

Adresse professionnelle : Allianz 87 rue de Richelieu 75113 Paris Cedex 02.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998 Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours: Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Allianz (ex- AGF) (SA)	Conseiller auprès de la Direction générale
Mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire	
AG2R	Délégué général (fin de mandat : 2007)
AGICAM (ex- AG2R Gestion d'actifs) (SA)	Président du Conseil de surveillance
Arial Assurance (SA)	Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007)
La Mondiale (SA)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20/02/2008)
La Mondiale Participation (SA)	Administrateur
NATEXIS OBLI PREMIERE (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : septembre 2008)

Paul Le Bihan

Né le 20 janvier 1955.

Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA).

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Paul Le Bihan a été nommé censeur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

BPCE (SA)	Directeur Pôle Assurance (Réseau Caisse d'épargne)
GCE Assurances (SA)	Président du Conseil d'administration
Banque FIDUCIAL	Représentant permanent de CE Participations, membre du Conseil de surveillance.
CEMM	Membre du Conseil d'administration
Crédit Logement	Représentant permanent de BPCE, administrateur
DV Holding	Représentant permanent de BPCE, membre du Conseil de surveillance
Ecureuil Vie Développement	Administrateur
Foncier Assurance	Président du Conseil d'administration
GCE Courtage	Président du Conseil d'administration
GCE Mobiliz	Représentant permanent de BPCE, administrateur
GCE Assurances Production Services	Membre du Conseil de surveillance
Holassure (SAS)	Président
Natixis Epargne Financière	Membre du Conseil d'administration
Partenariat CEMM	Représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du Comité de partenariat
SERENA	Vice-Président du Conseil de surveillance
SOCRAM Banque	Représentant permanent de CE Participations, administrateur
Sopassure	Président Directeur général, auparavant Administrateur (jusqu'au 28/03/2009)
Surassur	Président du Conseil d'administration
Principaux mandats occupés de 2004 à 2008 dont M. Le Bihan n'est plus titulaire	
CEGEC (GIE)	Représentant de Natixis Garanties, Administrateur,
Fondation Belem	Président du Conseil d'administration
GCE Newtech	Membre du Conseil de surveillance
Muracef (SA)	Président du Conseil d'administration,
Natixis Garanties	Président du Conseil de surveillance

Nomination soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

Tommaso Padoa-Schioppa

Né le 23 juillet 1940.

Diplômé de l'Université Luigi Bocconi (Milan, 1966), titulaire d'un Master en Science du Massachusetts Institute of Technology

Adresse professionnelle : Promontory Financial Group France SAS 27 Avenue de l'Opéra 75001 Paris

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

M. Tommaso Padoa-Schioppa est Président de Notre Europe, Président de Promontory Financial Group depuis juin 2009.

M. Padoa Schioppa a été Ministre de l'Economie et des Finances entre 2006 et 2008 et membre du Directoire de la Banca d'Italia de 1984 à 1997.

Précédemment, M. Padoa-Schioppa fut, entre autres fonctions, membre du Directoire de la Banque Centrale européenne (1998-2005), Président de la Fondation IASC - International Accounting Standard Committee- (2005-2006) et Président du Comité directeur du Fonds monétaire international (FMI).

Il a été également Directeur général pour l'Economie et les Affaires Financières de la Commission des Communautés Européennes et a ainsi joué un rôle déterminant dans la création de l'euro, et Président de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa.

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

12.2 Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep-Medef et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'Afep et le Medef ainsi que par l'AMF.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations (brutes) dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

	2008	2009
Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	454 619	450 243
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
Total	454 619	450 243

	2008	2009
Gilles Benoist, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 027 943	1 026 823
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
Total	1 027 943	1 026 823

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	2008		2009	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	379 992	379 992	379 996	379 996
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	74 627	73 877	70 247	81 897
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Total	454 619	453 869	450 243	461 893 (3)

Gilles Benoist, Directeur général	2008		2009	
	Dues (1)	Versées (2)	Dues (1)	Versées (2)
Rémunération fixe	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008)	290 125 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 81 125 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2007)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2009)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008)
Rémunération exceptionnelle	11 279	11 279	4 538	4 538
Jetons de présence	116 038	88 175	117 602	137 132 (3)
Avantages en nature	1 626	1 626	5 683	5 683
Total	1 027 943	971 205	1 026 823	1 046 353 (3)

- (1) Les colonnes "Dues" indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.
- (2) les colonnes "Versés" mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.
- (3) Certaines sociétés effectuent le versement des jetons de présence dus au titre de l'année N en N+1 alors que d'autres anticipent en année N le versement des jetons dus au titre de l'année N. Ce décalage dans le versement par rapport à l'exercice de référence explique la différence entre le montant dû et le montant versé, ce dernier pouvant parfois être légèrement plus élevé.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry.

Jetons de présence

<u>2008</u>	<u>2009</u>
<p>Les montants de jetons de présence "Dûs" en 2008 correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (53 250 € dont 25 100 € versés en 2008 au titre du premier semestre 2008 et 28 150 € versés en 2009 au titre du second semestre 2008) ;- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €). <p>Les montants de jetons de présence "Versés" en 2008 correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (52 500 € dont 27 400 € au titre de l'exercice 2007 et 25 100 € au titre du premier semestre 2008);- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).	<p>Les montants de jetons de présence "Dûs" en 2009 (70 247 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (41 850 € dont 24 350 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 17 500 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ;- des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (10 000 €). <p>Les montants de jetons de présence "Versés" en 2009 (81 897 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (52 500 € dont 28 150 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 24 350 € au titre du premier semestre 2009) ;- des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (11 000 €).

Avantages en nature

Le Président dispose, dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist.

Rémunération fixe et variable

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56% de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 2 critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA) et à la variation du résultat récurrent,
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

Rémunération exceptionnelle

Le Directeur général a perçu en 2008 et 2009 une indemnité de congé payé respectivement de 11 278,87 € et 4 537,65 €.

Jetons de présence

<u>2008</u>	<u>2009</u>
<p>Les montants de jetons de présence "Dûs" en 2008 correspondent aux montants attribués sur décision des organes sociaux de :</p> <ul style="list-style-type: none">- CNP Assurances (38 000 € dont 19 000 € versés en 2008 au titre du premier semestre 2008 et 19 000 € versés en 2009 au titre du second semestre 2008).- des filiales Caixa Seguros (15 596 €), CNP UniCredit Vita (5 781 €) et des sociétés Dexia (40 495 €) et Suez Environnement Cie (16 116 €) <p>Les montants de jetons de présence "Versés" en 2008 correspondent aux montants perçus, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (34 200 € dont 15 200 € au titre de l'exercice 2007 et 19 000 € au titre du premier semestre 2008) ;- des filiales Caixa Seguros (15 596 €), CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (32 598 €)	<p>Les montants de jetons de présence "Dûs" en 2009 correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :</p> <ul style="list-style-type: none">- CNP Assurances (26 600 € dont 15 200 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 11 400 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010.- des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) et des sociétés Dexia (29 815 €) et Suez Environnement Cie (35 110 €) <p>Les montants de jetons de présence "Versés" en 2009 correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none">- de CNP Assurances (34 200 € dont 19 000 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 15 200 € au titre du premier semestre 2009) ;- des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) et des sociétés Dexia (43 134 €) et Suez Environnement Cie (33 721 €)

Avantages en nature

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Cet abondement a représenté 1626,48 € en 2008 et 1642,68 € en 2009. Depuis 2009, il bénéficie également d'un véhicule de fonction (4 040,16 €).

S'agissant de la rémunération due et versée en 2008 apparaissant dans les tableaux 1 et 2 du document de référence relatif à l'exercice 2008, il y a lieu de signaler que le paiement d'une l'indemnité de congés payés n'avait pas été mentionnée.

Tableau 3 – Détail des jetons de présence versés

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2008 en €		Jetons versés en 2009 en €		Bénéficiaire
	Au titre de l'exercice 2007	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2008	Au titre du 2nd semestre 2008	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2009	
Edmond Alphandéry *	27 400	25 100	28 150	24 350	L'intéressé
Gilles Benoist	15 200	19 000	19 000	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure)*	36 500	22 050	18 250	21 300	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	30 450	14 450	13 700	6 850	Sopassure
Patrick Werner*	39 550	25 100	18 250	21 300	Sopassure
Charles Milhaud*	20 550	7 600	3 050	–	Sopassure
Bernard Comolet*	–	–	3 800	3 800	Sopassure
François Pérol *	–	–	–	–	Sopassure
Nicolas Mérindol*	41 850	28 150	21 300	–	Sopassure
Alain Lemaire	–	–	3 800	6 850	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC)*	51 750	17 500	25 100	9 900	CDC
Étienne Bertier	11 400	–	–	–	CDC
Dominique Marcel*	42 600	21 300	–	–	CDC
Alain Quinet	–	–	7 600	14 450	CDC
Jérôme Gallot	30 400	19 000	19 000	11 400	CDC
André Laurent Michelson	30 400	7 600	7 600	3 800	CDC
Franck Silvent*	22 800	7 600	11 400	10 650	CDC
Xavier Musca (l'État)	19 000	3 800	–	–	Trésor public
Ramon Fernandez (l'État)	–	–	–	3 800	Trésor public
Pierre Hériaud	3 800	15 200	19 000	11 400	L'intéressé
Henri Proglia*	28 150	14 450	20 550	13 700	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy*	44 900	27 400	31 200	19 800	L'intéressé
Tommaso Padoa-Schioppa *	–	–	–	3 800	L'intéressé
Antonio Borgès*	33 450	25 100	13 700	17 500	L'intéressé
Philippe Baumlin ⁽³⁾	30 400	19 000	19 000	15 200	L'intéressé
Jacques Hornez	22 800	–	–	–	MGEN
Jacques Hornez (censeur)	–	11 400	15 200	3 800	MGEN
Bernard Comolet (censeur)	26 600	19 000	15 200	–	L'intéressé
Paul Le Bihan (censeur)	–	–	–	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	26 600	19 000	19 000	15 200	L'intéressé
Total	636 550	368 800	352 850	269 250	

(*) Administrateur également membre d'un Comité spécialisé

(3) l'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 € votée par l'Assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2009, selon les modalités suivantes : le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à un réunion du Conseil a été fixé par le Conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Ces montants sont nets de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy puis à M. Tommaso Padoa-Schioppa, en tant que membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

À compter de l'exercice 2008, conformément à une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

Tableau 4*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5*

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Tableau 6 *

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 *

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 8 *

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

Tableau 9 *

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Tableau 10

Précisions sur la situation du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphanféry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		×	×			×		×
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	×		×		×			×

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5 1) du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le Conseil d'administration de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors du renouvellement du mandat de Directeur Général, lequel expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute théorique en € au titre du régime supplémentaire de retraite	
	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration	123 376	149 065
Gilles Benoist, Directeur général	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit, environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;

1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;

4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1er janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

	Indemnités de fin de contrat de travail exprimées en €	
	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009
Edmond Alphanbéry, Président du Conseil d'administration	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, Directeur général	1 440 593	1 509 882

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Extraits du contrat de travail :

« l' indemnité contractuelle de rupture - qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
- et de la différence entre la rémunération nette (*) que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

(*) La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail.” »

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le Conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité.

Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) *Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché*

- Détermination de l'évolution du RBE :

“L'évolution du RBE sera appréciée par le Conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après “le dernier RBE”) avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après “le RBE de la période de référence”).

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

- Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché :

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le Conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Evolution de la productivité

Le Conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le Conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- *Ratio ; coût d'exploitation / PNA France ;*
- *Sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats / PNA France ;*
- *Sous-ratio 2 : coût des système d'information / PNA France ;*
- *Sous-ratio 3 : coût des fonctions support / PNA France.*

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performances remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

12.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	MAZARS				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1126	1184	94%	98%	1912	1692	74%	69%
<i>Emetteur</i>	689	802	58%	66%	732	771	28%	31%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	437	382	37%	32%	1180	921	46%	38%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	70	24	6%	2%	665	759	26%	31%
<i>Emetteur</i>	70		6%		609	719	24%	29%
<i>Filiales intégrées globalement</i>		24		2%	56	40	2%	2%
Sous-total	1196	1208	100%	100%	2577	2451	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social								
Autres								
Sous-total								
Total	1196	1208	100%	100%	2577	2451	100%	100%

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisition externes.